

SOCIÉTÉ



Élections fédérales: une réforme inachevée

La Commission Lortie rendait public récemment son rapport sur la réforme du système électoral canadien. Après l'avoir analysé dans les détails, Gilles Lesage en conclut qu'il s'agit d'un bon outil de travail mais que les commissaires se sont arrêtés avant terme sur le chemin des réformes.

Page B-1

La CUM propose de réduire de 30% la consommation d'eau

L'installation de compteurs d'eau est envisagée d'ici 15 ans

Louis-Gilles Francoeur

LA COMMUNAUTÉ urbaine de Montréal (CUM) se propose de réduire de 30% d'ici 15 ans la consommation d'eau de l'île, qui atteint en moyenne le double de la consommation de Toronto et la deuxième plus importante en Amérique du Nord.

Selon le plan de travail déposé hier soir devant la Commission de l'environnement de la CUM, qui vise aussi à réduire la consommation d'énergie de sa méga-usine d'épuration, les autorités métropolitaines songent à tout un train de mesures « incitatives » pour réduire la consommation d'eau sur l'île, qui vont des pommes de douche moins libérales jusqu'à la généralisation des compteurs d'eau dans l'ensemble des foyers. L'objectif n'est pas de réduire le

coût de la filtration et du traitement des eaux potables produites dans la région, mais de réduire, à la source si l'on peut dire, le volume impressionnant des eaux usées de la métropole pour réduire leur épuration de 25% et de 12 millions \$ par an.

Fort diplomatiquement, la CUM a évité dans son document de parler des compteurs d'eau dont l'état-major souhaite la généralisation car, si la communauté peut faire à sa guise en matière d'épuration, elle ne peut dicter quoi que ce soit aux villes en matière d'eau potable, un domaine où elles sont maîtresses.

Mais le document est suffisamment explicatif : on songe en effet à diminuer la consommation d'eau dans la principale agglomération du Québec par l'application d'une « tarification équitable et représentative

du coût réel et global de l'eau ». Le moyen d'y arriver, ce sont les compteurs d'eau résidentiels, que préconise depuis 10 ans l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE).

Si la CUM veut réduire de 600 000 mètres cubes par jour la consommation d'eau de ses habitants, soit 30% de la production actuelle des quatre usines de filtration de l'île, c'est pour pouvoir réduire en bout de ligne de 25%, soit 700 000 mètres cubes, les eaux usées traitées à son usine d'épuration. La facture d'épuration serait ainsi réduite de 12 millions \$.

Le rapport de la CUM sur cette question indique que 50% des 1,8 million de mètres cubes d'eau traités chaque jour sur l'île sont strictement voués à des usages extérieurs.

À ce gaspillage s'ajoute un autre 20% qui sert uniquement... aux chasses d'eau. En tout, 70% de l'eau produite sur l'île n'a donc aucun lien avec l'alimentation et l'hygiène personnelle.

À moins d'un coup de barre à la source de ce gaspillage, la CUM devra traiter en 1994, lorsque toute l'île sera raccordée à son usine, quelque 2,4 millions de mètres cubes par jour d'eaux usées. C'est l'équivalent, chaque jour, de 240 000 camions-citernes comme ceux qu'on voit dans les rues livrer l'huile à chauffage aux résidences!

Si on ajoute les eaux de ruissellement, qui, heureusement, sont traitées sur la majorité du territoire métropolitain, ce sont 2,7 millions de mètres cubes d'eaux usées que la CUM devra traiter d'ici quelques années. Voir page A-4: La CUM

Masse donne plutôt raison à Bourassa qu'à Mulroney sur le rapport Beaudoin

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

MAI, AIMÉ au Québec, le rapport du comité Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada n'a pas non plus les faveurs de témoins québécois au sein du conseil des ministres de Brian Mulroney a-t-on appris hier à la faveur d'une rare sortie du ministre de la Défense nationale Marcel Masse.

Après s'être cantonné dans le silence sur le sujet depuis le dépôt des propositions fédérales du 24 septembre, le ministre a rompu son mutisme hier pour devenir le premier membre du gouvernement Mulroney à donner publiquement raison à Robert Bourassa de ne pas avoir trouvé son compte dans le rapport du comité fédéral.

« Le Québec depuis 30 ans se reconnaît d'abord comme une nation et deuxièmement demande d'avoir le contrôle législatif des pouvoirs qui façonnent cette nation et le rapport Beaudoin ne va pas dans cet esprit », énonce ainsi le ministre. Une déclaration qui le place en contradiction flagrante avec son premier ministre, lequel décrivait le rapport il y a une semaine jour pour jour comme

« la proposition la plus généreuse... en 125 ans. »

« Je crois que le gouvernement fédéral doit faire beaucoup mieux que ce qui est dans le rapport, prescrit plutôt Marcel Masse. Autrement, il m'apparaît difficile pour M. Bourassa d'accepter des propositions semblables. Le Québec, précise-t-il en anglais, est une nation qu'on désigne ces jours-ci pour faire plaisir au Canada anglais comme une société distincte. »

Sans aller aussi loin, son collègue du Conseil du Trésor Gilles Loiseleur ne semble pas non plus trouver beaucoup d'intérêt au rapport du sénateur Beaudoin. Pas question en tout cas d'en faire la promotion. « Ce n'est pas ça qu'on va offrir au Québec, ce sont nos propositions qui ne sont pas encore sur la table », déclare-t-il en effet, tout en affirmant que dans la mesure où le rapport Beaudoin-Dobbie représente un consensus des trois partis, il constitue un apport utile au débat.

Sur la voie d'une collision frontale avec un de ses témoins du Québec, Brian Mulroney a choisi hier de contourner l'obstacle. Selon lui, il sera toujours temps que ses ministres rentrent dans le rang lorsque le gouvernement aura arrêté sa réponse officielle au rapport Beaudoin-Dob-

bie. « Cette réplique va constituer une politique gouvernementale et cette politique sera endossée intégralement, totalement et complètement. Ils vont la défendre comme la prunelle de leurs yeux », prédit-il.

De son côté, le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark s'est dit « un peu surpris » des propos de Marcel Masse. « Le rapport Beaudoin-Dobbie a élargi dans un sens qu'on a jamais vu avant la liste des compétences offertes aux provinces, maintient-il, Je reconnais cependant qu'il y a un désir pour plus de clarté. »

Mais malgré cela, Joe Clark est convaincu que l'offre constitutionnelle que fera plus tard au printemps son gouvernement au Québec fera l'unanimité.

À cet égard, hier, le ministre aux Affaires constitutionnelles a fait grand cas de l'accueil réservé par le comité ministériel du gouvernement aux conclusions du groupe Beaudoin Dobbie. Une rencontre « encourageante », a en effet évalué Joe Clark. Mais pour sa première réunion depuis la fin de septembre, le groupe de 18 ministres s'est rencontré en l'absence des Marcel Masse, Jean Charrest et Benoît Bouchard. Ce dernier rentre de vacances aujourd'hui.



PHOTO JACQUES GRENIER

Nouveaux arbres et nouveaux chiffres

Les premiers arbres tropicaux (ci-haut) ont fait leur entrée hier au Biodôme de Montréal dont les portes ouvriront le 19 juin. Maître d'œuvre des travaux, la Régie des installations olympiques (RIO) a profité de l'occasion pour dévoiler de nouveaux chiffres qui relancent la polémique sur la gestion du chantier. Page A-4

Bush et Clinton triomphent

d'après AFP et Reuters

WASHINGTON — George Bush et Bill Clinton ont remporté, selon les projections des principales chaînes de télévision faites au moment où nous mettions sous presse, les primaires de Floride et du Texas, deux des onze États qui volaient hier lors du Super Tuesday.

Ces projections ont été réalisées sur la base de sondages à la sortie des bureaux de vote.

Selon un premier dépeuplement de 3% des bureaux de vote, George Bush, côté républicain, remportait en Floride 66% des voix contre 34% pour son rival conservateur Pat Buchanan. « Cela semble merveilleux », a déclaré George Bush depuis la Maison-Blanche.

Pour les démocrates, où cette élection était considérée comme primordiale car elle devait départager deux rivaux pratiquement à égalité dans les sondages, le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton obtenait 49% des suffrages, toujours sur la base du dépeuplement de 3% des bureaux.

L'ancien sénateur du Massachusetts Paul Tsongas remportait 31% des suffrages, contre 17% pour l'ancien gouverneur de Californie Jerry Brown.

À l'occasion du Super Tuesday,

huit États tenaient leurs primaires pour les deux partis, et trois autres États votaient lors de caucuses uniquement du côté démocrate.

Ces consultations permettront de désigner plus d'un tiers des délégués — 788 côté démocrate, 403 côté républicain — qui se prononceront sur le choix des candidats aux élections du 3 novembre, lors des conventions nationales de chaque parti.

George Bush, qui brigue un second mandat, a prédit qu'il ferait de bons scores dans les huit États où se tiennent des primaires dans le camp républicain, devant son principal rival, le conservateur Pat Buchanan, et David Duke, un ancien dirigeant du Ku Klux Klan.

Bien que les sondages soient plutôt en faveur du président américain, Pat Buchanan affirme qu'il l'emportera en Louisiane, dans le Mississippi, le Massachusetts et à Rhode Island. Le journaliste, qui a obtenu 30% des voix ou plus dans le New Hampshire, en Géorgie, dans le Maryland et le Colorado, a dit qu'il restera en course quels que soient les résultats.

Paul Tsongas est donné favori dans le Massachusetts et à Rhode Island.

Voir page A-4: Bush

Résiliation du contrat d'un important producteur des Fêtes du 350e anniversaire

Odile Tremblay

LA CORPORATION des Fêtes du 350e anniversaire de Montréal a mis fin hier au contrat qui la liait au producteur Jean-Claude Lespérance, un des plus gros producteurs de Montréal (responsable entre autres de la série *Montréal ville ouverte*, qui était chargé de la fresque historique, *Le grand jeu de nuit*, spectacle sons et lumières de 90 minutes écrit par Lise Payette et qui devait, Place d'Armes, être le clou des festivités d'ouverture des célébrations les 15, 16, 17 et 18 mai prochains.

Rejoint à son bureau, Jean-Claude Lespérance n'a pas voulu ni confirmer ni infirmer cette nouvelle, laissant à la Corporation le soin de répondre à la presse. Normand Latourelle, directeur général de la programmation à la Corporation des Fêtes du 350e, affirme que son organisme s'est départi des services de M. Lespérance parce que le produc-

teur ne respectait pas ses échéanciers et demandait des augmentations budgétaires indues. « Le budget de départ prévu était de 1,6 million \$. Il réclamait 2,3 millions\$. Ses demandes étaient odieuses et indécentes », déclare Normand Latourelle, en affirmant avoir plusieurs producteurs de rechange sous la main « aussi sérieux que lui », mais en refusant de les identifier pour l'instant. Le départ de Jean-Claude Lespérance vient ajouter encore un peu de brouillard au climat de confusion, de scandales et de claquages de portes dans lequel s'enlise la Corporation qui a de moins en moins, semble-t-il, le cœur à la fête.

À près de deux mois de l'ouverture des festivités, on peut s'étonner que le clou de l'histoire, cette fresque historique *Le grand jeu de nuit* qui doit retracer les 350 ans de Montréal avec plusieurs dizaines de figurants en costumes, moult effets spéciaux et sonorisation spéciale, n'ait pas en-

Voir page A-4: Résiliation

Le Board of Trade et la Chambre de commerce ne feront plus qu'un

Michel Lefèvre

LE BUREAU de commerce de Montréal (Board of Trade) et la Chambre de commerce de Montréal métropolitain vont fort probablement annoncer officiellement cet après-midi la fusion des deux organismes.

Ce matin, à 7 h 30 les deux conseils d'administration se réunissent simultanément pour entériner l'entente de principe intervenue entre les directions générales des deux organismes d'affaires montréalaises. Si le vote, comme on peut le croire, est favorable, une conférence de presse devrait se tenir au Château Champlain dans l'après-midi.

Rejoint au téléphone, hier soir, Luigi Liberatore, président du conseil d'administration du Bureau de commerce de Montréal, a confirmé cette nouvelle sans trop vouloir présumer de la décision des deux conseils. Mais il s'est montré très optimiste.

« Il était temps que nous unissions la communauté d'affaires de Montréal qui était la seule en Amérique et probablement au monde à être représentée par deux associations différentes. »

Ce n'est pas la première fois que les deux organismes d'affaires de Montréal tentent un rapprochement, mais il semble que cette fois-ci plus rien ne s'oppose à leur fusion intégrale. « Nous aurons enfin un groupement unique qui sera à la hauteur de nos ambitions, a souligné Luigi Liberatore. Ce projet de fusion s'inscrit d'ailleurs dans ma volonté affichée de faire la guerre à la confrontation. L'union ne fait-elle pas la force et en ces temps de récession, c'est la seule voie qui ait du bon sens. »

Le Bureau de commerce de Montréal, mieux connu sous son appellation anglaise de Montreal Board of Trade, compte environ 3000 membres corporatifs et quelque 4000 membres individuels. La Chambre

Voir page A-4: Le Board

CAHIER
SPÉCIAL

SANTÉ

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 13 mars 1992

PARUTION
le 21 mars
DANS
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera le 21 mars son cahier spécial annuel sur la santé qui abordera deux thèmes de grande actualité: la prévention et la médecine globale ou médecine holistique. Ce cahier spécial fera d'une part le point sur ce qui se fait actuellement en matière de prévention et proposera d'autre part une réflexion sur le grand débat entre la médecine officielle et les « autres médecines » dites alternatives.

La prévention demeure un élément majeur de la nouvelle politique de la santé du Québec. Nous regarderons ce qui se fait présentement à ce chapitre et nous analyserons les retombées des programmes de sensibilisation. Nous poserons également un regard éclairé sur ces autres médecines qui, en proposant souvent une approche holistique de la santé, se démarquent de la médecine traditionnelle qui semble évoluer vers la spécialisation. Le but visé: aider les lecteurs à s'y retrouver face à un dossier qui est de plus en plus d'actualité.

La chaise vide du Québec risque d'être la vedette à Ottawa demain

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LA CHAISE vide du Québec menace d'être la principale vedette de la première rencontre constitutionnelle fédérale-provinciale de l'après-Meech qui se déroulera demain à Ottawa.

Car si le gouvernement fédéral entend faire d'un tour de table sur les principales têtes de chapitre constitutionnelles la priorité de cette rencontre, plusieurs provinces veulent plutôt obtenir publiquement des éclaircissements sur la façon dont Ottawa pense aboutir à un accord en l'absence à la table d'un des principaux intervenants du débat.

Au total, quatre provinces seront représentées à coup sûr par leurs premiers ministres demain : ce sont l'Ontario, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le premier ministre du Yukon, Tony Penniket, assistera également à la discussion. Les autres provinces et les Territoires du Nord-Ouest ont plutôt délégué des ministres. Dans le cas de la Saskatchewan, Roy Romanow n'avait pas encore arrêté de décision en début de semaine. Le Québec enfin, dépêche deux observateurs.

En ajoutant à cela les leaders des quatre grandes organisations autochtones et le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark qui pilote la rencontre pour le gouvernement fédéral, il y aura donc en tout 16 interventions publiques demain matin, avant que ne commencent les discussions en privé.

Comme pour se réchauffer en prévision de cette séance, Bob Rae, de l'Ontario, Roy Romanow, de la Saskatchewan, Gary Filmon, du Manitoba et, du côté autochtone, le chef Ovide Mercredi, de l'Assemblée des Premières Nations, ont tous indiqué, au cours des derniers jours, qu'il

était temps que Robert Bourassa revienne à la table à onze, voire même qu'il est impensable de travailler sérieusement en son absence.

Hier, à l'avant-veille de la rencontre, le ministre aux Affaires constitutionnelles d'Ottawa signalait que le gouvernement fédéral n'allait pas proposer de jouer les intermédiaires entre Québec et les autres provinces. « Certainement, il serait important que davantage de premiers ministres participent à des rencontres bilatérales avec Robert Bourassa », prévoit-il, en nommant plus précisément les premiers ministres Rae et Romanow comme participants essentiels à de tels tête-à-tête.

Mais les calculs du gouvernement fédéral ne prévoient pas un retour rapide du Québec à la table à onze tandis que plusieurs provinces n'ont pas l'intention de renoncer facilement. Il s'agit là d'un des sujets sur lesquels Ottawa et les provinces ne voient pas les choses du même oeil. Il y en a plusieurs autres :

■ À première vue, le calendrier des provinces et celui du gouvernement fédéral sont en conflit. Selon son plus récent échéancier, le gouvernement fédéral entend déposer au Parlement une résolution énonçant les grandes lignes de ses intentions constitutionnelles aux environs du 27 avril, soit deux semaines plus tard que l'échéance fixée à l'origine par le ministre Clark.

D'ici là, le gouvernement fédéral ne proposerait pas de réunir de nouveau les provinces et certainement pas les premiers ministres. Il privilégierait plutôt les rencontres multilatérales ou les tête-à-tête. « C'est possible qu'ils se rencontrent après, au début-mai », indiquait hier Joe Clark au sujet des premiers ministres.

Mais demain, l'Ontario, la Saskatchewan et sans doute d'autres pro-

vinces ont l'intention d'insister pour que se déroulent plutôt des rencontres rapides et fréquentes au plus haut niveau. Autrement, explique-t-on dans ces provinces, Ottawa tentera de nous bousculer vers un accord dans une nouvelle course contre la montre.

■ Sur le rôle des autochtones : le gouvernement fédéral a fait une place aux quatre leaders des associations autochtones lors de la séance publique qui ouvrira la rencontre de demain. Mais ils ne sont pas invités aux discussions privées de l'après-midi. Demain matin, les quatre porte-parole autochtones vont réclamer une place plus conséquente. Il n'y a pas de consensus parmi les provinces à ce sujet.

■ Sur la substance : dans une très large mesure, le gouvernement fédéral va tenter de faire du rapport Beaudoin-Dobbie un point de départ des discussions avec les provinces. « Il nous reste du chemin à faire, mais il n'est pas question de revenir à la case départ », expliquait cette semaine Joe Clark. Mais sur des sujets comme la réforme du Sénat par exemple, trois provinces, l'Alberta, Terre-Neuve et le Manitoba, se présentent déterminées à relancer la bataille pour le Sénat égal que n'a pas retenu le comité fédéral.

Les jeunes du secondaire veulent devenir des partenaires « égaux »

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC — « L'école secondaire est malade. Elle a besoin d'une thérapie agressive et non seulement de quelques petits pansements si l'on veut accroître la réussite et prévenir l'abandon scolaire ».

Dans leur évaluation du système scolaire, les jeunes ont tous réclamé de l'école et de ceux qui la dirigent « un visage humain ». Ils souhaitent aussi devenir des partenaires authentiques dans la vie de tous les jours.

C'est à cette conclusion qu'en est arrivé le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), après de nombreuses consultations auprès des premiers intéressés : les élèves.

Hier, au cours d'une conférence de presse, trois jeunes étudiants du secondaire ont dit tout haut ce qu'ils attendent du système scolaire.

Tout ce qu'ils souhaitent est en soi très peu coûteux et rejoint ce que le CPJ a recommandé dans un avis au ministre de l'Éducation, Michel Pagé, qui doit rendre public son plan d'action d'ici la fin d'avril.

Le CPJ demande une grille-horaire plus souple afin de laisser plus de temps aux élèves pour rencontrer leurs professeurs ; une évaluation des cours par les étudiants à inter-

valles réguliers ; une meilleure formation des professeurs aux relations humaines ; un service de tutorat pour tous les élèves du début à la fin du secondaire et du matériel pédagogique davantage axé sur des réalités concrètes.

« Les jeunes passent sept heures par jour dans un milieu de vie sur lequel ils n'ont aucune emprise, a expliqué la vice-présidente du CPJ, Hélène Simard. Ils sont, en quelque sorte, des consommateurs passifs tenus par une loi d'utiliser pendant plus de dix ans un produit scolaire qui correspond peu à leurs attentes et sur lequel ils ne peuvent rien dire ni rien décider ».

Pourtant, on a constaté que les proches sont généralement adressés aux jeunes plutôt qu'aux dispensateurs de services. « Comment se surprendre alors que plus du tiers d'entre eux abandonnent en cours de route », a souligné Mme Simard.

Au cours de ses consultations qui se sont échelonnées sur une période d'une année, le CPJ a constaté qu'un contrôle indu est exercé sur les conseils étudiants dans les écoles « les considérant comme une menace potentielle à l'ordre établi ».

« On se contente de leur déléguer l'organisation des parties », a signalé le CPJ.

Deux heures six minutes de travaux à l'Assemblée nationale

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'ASSEMBLÉE nationale a repris ses travaux hier à 14h11 pour les adjourner à 16h17. Les députés ont consacré l'essentiel de ces deux heures et six minutes d'échanges à une dispute entre l'opposition et le gouvernement sur la maigreur du programme parlementaire.

Le Parti québécois a accusé le gouvernement d'avoir convoqué la Chambre sans pouvoir proposer aux députés le moindre plan de relance pour l'économie, sans menu législatif et après avoir reporté à 19 mars le discours inaugural de la nouvelle session qui devait s'ouvrir hier. Le discours inaugural énonce les priorités du gouvernement.

En conséquence, le PQ a refusé son consentement au dépôt de trois motions : pour souligner la journée internationale des femmes — le geste du PQ « est une insulte pour les femmes », a déclaré la ministre de la Condition féminine, Mme Violette Trépanier —, pour féliciter les médaillés olympiques et pour féliciter les vainqueurs du raid Harricana.

Le leader de l'opposition en Chambre, M. Guy Chevrette, a accusé le gouvernement d'avoir voulu « amuser la galerie » avec ces motions pour mieux camoufler « l'inertie et l'inaction » du parti au pouvoir. M. Chevrette a promis d'accorder son consentement au dépôt de ces motions aujourd'hui.

« C'est inconcevable, c'est inacceptable, un gouvernement qui improvise de la sorte, dit-il. Moi j'aurais honte, j'irais me cacher et je demanderais à mon chef de me relever de mes fonctions, ajoute le bouillant député. Vous auriez pu au moins avoir la décence d'émettre un décret et de retarder la session jusqu'à 19 si vous vouliez, mais pas nous convoquer en Chambre pour essayer de nous faire 'naiser' comme vous le faites », dit-il.

Le leader du gouvernement, M. Michel Pagé, rétorque : « Si vous avez l'impression de perdre votre temps ici, vous pouvez toujours vous en aller. Mais je suis certain que, demain matin, vous allez être ici ».

Après s'être insurgée contre la convocation de la Chambre à ce moment-ci, l'opposition a demandé un vote sur la motion d'ajournement des travaux jusqu'à ce matin. Les libéraux ont bien sûr voté en faveur. Curieusement, les péquistes ont tous voté « contre ».

Les travaux reprennent donc ce matin par un débat de deux heures et demie sur une motion du Parti québécois voulant que « l'Assemblée nationale rejette le rapport du comité Beaudoin-Dobbie ».

Une commission parlementaire se penchera aujourd'hui et demain sur la proposition tarifaire d'Hydro-Québec, qui demande 5,9 %; l'opposition a déjà fait savoir qu'elle réclame le gel des tarifs. Une réception officielle sera d'autre part offerte en l'honneur des athlètes québécois qui ont participé aux Jeux olympiques d'Alberville.



Le portrait officiel de l'ancien premier ministre sera dévoilé le 1er mai, au Parlement fédéral.

40 esquisses, croquis et tableaux consacrés à Pierre-Elliott Trudeau

Josée Boileau

À DÉFAUT de l'entendre, Pierre-Elliott Trudeau pourra être vu sous tous les angles au cours des deux prochaines semaines à Montréal.

Quelque 40 esquisses, croquis et tableaux tous consacrés à M. Trudeau feront l'objet d'une exposition dès samedi à la galerie Franklin Silverstone, rue Sherbrooke ouest.

Les tableaux sont l'oeuvre de l'artiste-peintre Myfanwy Spencer Pavelic qui fut chargée l'an dernier de peindre le portrait officiel de M. Trudeau qui sera exposé dans la galerie des portraits de la Chambre des communes.

Ce portrait lui-même sera dévoilé officiellement le 1er mai au Parlement à Ottawa. Mais d'ici là, M. Silverstone, agent de Mme Pavelic, a estimé que l'ensemble des portraits composés par l'artiste, au sein desquels la sélection finale a été faite, méritaient d'être vus du plus grand nombre, avec catalogue et affiche à l'appui. Tout ce dépliement entourant la divulgation d'un portrait officiel est une véritable première au Canada.

Il s'en trouvera pour estimer qu'un tel panégyrique visuel de l'homme arrive à point nommé en cette année référendaire, mais M. Silverstone refuse toute connotation politique à cette exposition, qui fut également présentée à Victoria en février et qui sera à Toronto en avril.

« Mon but, c'est de présenter l'art au public. Il s'agit de travaux d'une grande artiste qui a fait une biographie visuelle d'un des plus grands hommes d'État du XXe siècle. C'est là un fait indéniable, que l'on soit ou non en accord avec les politiques de M. Trudeau. Moi qui suis d'origine britannique, je puis vous assurer qu'il est une figure mondiale

connue comme on a peine à s'imaginer au Canada.

« Je comprends qu'on puisse y voir une certaine controverse, mais je veux situer cette exposition au-delà de la politique ».

Un objectif peu partagé puisque les grandes institutions et les musées ont fait preuve de franche réticence lorsque M. Silverstone leur a soumis son projet. C'est pourquoi il présente l'exposition à ses frais, limitant ainsi à trois villes les endroits où elle pourra être vue.

À Victoria, là où réside l'artiste, l'exposition aurait attiré 1500 personnes en trois semaines.

Les tableaux sont en vente à un coût variant entre 1500 \$ et 18 000 \$. Des proches de M. Trudeau s'en sont déjà procurés et M. Silverstone affirme que les ventes vont mieux qu'il ne l'aurait prévu.

C'est M. Trudeau lui-même qui a choisi Myfanwy Pavelic pour faire son portrait. Agée de 75 ans, celle-ci est mieux connue à l'étranger que dans son pays d'origine. On lui doit notamment des portraits de l'actrice Katherine Hepburn et du violoniste Yehudi Menuhin, exposé à la Galerie nationale des portraits à Londres.

Mme Pavelic est connue pour sa technique de travail particulière où deux à trois jours de cohabitation avec son sujet lui permettent l'aide d'esquisses et de photos, mais sans qu'il y ait séance de pose formelle, d'ébaucher par la suite de nombreux portraits.

La séance de travail avec M. Trudeau eut lieu en janvier 91 à l'atelier de l'artiste, à Sydney, en Colombie-Britannique.

M. Trudeau ne sera pas présent au vernissage samedi, mais il a participé lundi matin à une séance de photos à la galerie de M. Silverstone.

Parizeau incapable d'expliquer la montée des libéraux

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE CHEF du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, n'a « pas d'explication particulière » à la hausse de la popularité des libéraux de M. Robert Bourassa, confirmée par deux sondages publiés hier dans LE DEVOIR et Le Soleil.

Malgré une nouvelle baisse du taux de satisfaction envers le gouvernement libéral, l'écart dans les intentions de vote entre les deux partis s'est rétréci, le PQ conservant un mince avantage. Les légères variations entre les résultats s'inscrivent à l'intérieur de la marge d'erreur normale de tels sondages.

Le sondage Multi Réso/LE DEVOIR donne 44 % au PQ contre 41 % au PLQ, après la répartition proportionnelle des voix de 22 % d'indécis. Réalisé pour le compte du Soleil et de CKAC, IQOP accorde pour sa part 49 % au PQ et 44 % aux libéraux, après répartition des voix de 27 % d'indécis.

IQOP révèle par ailleurs que seulement 34,5 % des Québécois sont satisfaits du gouvernement de Robert Bourassa, ce qui constitue une baisse de près de quatre points par rapport à décembre. Quelque 56,5 %, la majorité, se déclarent carrément insatisfaits du gouvernement et 9 % sont indécis.

Alors comment se fait-il que le Parti québécois ne réussisse pas à faire le plein des insatisfaits du gouvernement et qu'il ne distance pas le Parti libéral par une marge plus considérable dans les intentions de vote ?

« D'explication évidente, non... Je n'ai pas d'explication ou de corrélation particulière à faire, déclare le chef du Parti québécois. C'est vrai que l'écart s'est resserré. C'est vrai que nous on continue d'être entre 45 et 50 % des intentions de vote. C'est vrai que les libéraux se sont redressés. Alors il faut qu'on travaille davantage ».

M. Parizeau « ne voit pas de modification stratégique particulière » à opérer au sein de son parti non plus. « Quand vous avez entre 45 et 50 % des intentions de vote, ne concluez pas que les stratégies ne fonctionnent pas », implore-t-il.

M. Parizeau a tardé à confier ses réactions à la presse, hier, préférant être retenu en Chambre, où il ne prenait pourtant pas la parole.

Le sondage IQOP montre par ailleurs que dans l'hypothèse d'un vote favorable à la souveraineté, Robert Bourassa est préféré à Jacques Parizeau par une faible marge de Québécois et de Québécoises pour « mettre en place le nouvel État souverain et négocier avec le Canada ». M. Bourassa est le choix de 32,7 % des répondants contre 29,8 % pour M. Parizeau, 19 % ne veulent d'aucun des deux, 19 % sont indécis. 22,7 % des répondants souverainistes optent d'ailleurs pour M. Bourassa (48,5 % pour M. Parizeau). Le chef péquiste ne s'en étonne pas.

L'interprétation la plus juste de ces résultats, dit-il, c'est que « je dispose d'un appui considérable de la part des souverainistes » pour réaliser la souveraineté.

Alors que M. Bourassa dispose d'un appui considérable de la part des fédéralistes, si tant est que M. Bourassa réalisait la souveraineté. »

Le Parti Égalité se cherche un chef

Robert Libman se dit prêt à rester faute de mieux

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

TOUJOURS bon dernier dans les sondages, si loin qu'on oublie parfois de le mentionner, le Parti Égalité se cherche un nouveau chef. Celui qui dirige le parti depuis sa création en 1989, Robert Libman, se dit prêt à céder sa place, pour peu qu'un candidat d'envergure, aux allures d'un sauveur, se pointe à l'horizon.

De deux choses l'une, a dit M. Libman en conférence de presse, à la suite des informations parues hier dans le quotidien The Gazette : ou bien le parti trouve, à l'extérieur de ses rangs, la perle rare susceptible de donner un peu de tonus au parti — qui n'a pas su trouver l'adhésion des Québécois, hors de la communauté anglophone — ou bien il reste en poste et mène les batailles à venir, celle du référendum et, selon toute vraisemblance, du prochain scrutin prévu en 1993.

Dans une lettre rédigée en novembre dernier, il a demandé à l'exécutif du parti d'entamer le processus visant à élire un nouveau chef. Guidé par son seul souci de servir les intérêts du parti, il affirme n'avoir reçu aucune pression des membres ou dirigeants du parti.

Le 1er mars, lors du dernier conseil général, cependant, on lui a signifié que cette question n'était la priorité en cette année référendaire, et qu'on verrait plus tard, quand le moment serait plus approprié.

Entre-temps, un comité — et M. Libman lui-même — verra à tenter de convaincre des têtes d'affiche de se lancer dans l'aventure. Quelques personnalités — quatre, en fait, qu'il n'a pas nommées — ont été approchées ces derniers temps en vue de connaître leur intérêt pour le poste. Leur réaction n'a été ni positive, ni négative, et il est trop tôt pour dire si l'une d'entre elles est prête à diriger un parti né dans la foulée de la loi 178 sur l'affichage et le plus souvent associé, depuis, à l'unique question linguistique.

M. Libman ne dit pas qu'il partira ou qu'il restera, et prend bien garde d'indiquer ses intentions personnelles

à ce sujet. Il dit qu'il s'en remettra à la volonté des membres du parti, et que son avenir personnel dépendait de la qualité des éventuels candidats à sa succession.

Il n'en fallait pas plus pour qu'un journaliste lui demande s'il n'était pas un peu « masochiste » de s'en remettre ainsi aux autres, sans jamais dire la place qu'il entend quand à lui occuper. « Je suis toujours en un seul morceau, après deux ans et demi, a répondu M. Libman. Je ne pense pas que c'est faire preuve de masochisme que d'être à la tête d'un parti politique ».

Il n'a pas voulu confirmer l'information de The Gazette à l'effet que les dirigeants du parti cherchent un chef francophone, dans le but de faire une percée hors du cercle anglophone, et espérer atteindre une stature de parti national. Parmi les candidats du PE en 1989, cinq étaient des francophones.

Le Parti Égalité avait fait élire quatre députés en 1989, mais l'un d'eux, William Holden, siège maintenant comme indépendant. Ses divergences de vue avec Robert Libman étaient connues.

Dans les intentions de vote, le Parti Égalité est toujours demeuré extrêmement marginal. Le dernier sondage LE DEVOIR-Multi Réso révélait hier que seulement 5 % des Québécois étaient prêts à accorder leur confiance à ce parti. Un autre sondage récent, IQOP-Le Soleil-CKAC, également rendu public hier, donnait 6,6 % des intentions de vote au PE, mais seulement 2,3 % de celles des francophones. En décembre 1991, 1,6 % des Québécois auraient voté pour ce parti.

15 ans

Ciel 98.5

Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

HONGRIE TCHÉCOSLOVAQUIE

IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION
(5 ÉTOILES) DU CIEL

TIRAGE LE 31 MARS 1992

NOM DE L'ÉTOILE	DATE D'APPARITION	REPLISSEZ ET RETOURNEZ À CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3
*		NOM PRÉNOM
*		ADRESSE
*		VILLE CODE POSTAL
*		TELEPHONE

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE PHOTOGRAPHER MAXUSE

LE DEVOIR **exotik** **KLM**

Économisez jusqu'à 60\$ par année
en abaissant la température du thermostat de 22°C à 20°C
quand vous êtes à la maison.

ECO KILO 333-KILO

SALTIMBANCO:
Mot italien du XVIe Siècle.
Personne qui fait des tours d'adresse, de souplesse, des acrobaties en public (Petit Robert). Aujourd'hui, membre d'un cirque québécois.

Trente-trois membres de la SSJB-M déposent une plainte contre le président

Pierre O'Neill

OPPOSÉS à ce que la direction de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal puise dans les fonds de ses fondations, les traditionalistes du mouvement invitent l'inspecteur général des Institutions financières à statuer sur la légalité de cette pratique.

Signée par 33 membres de la SSJB-M, dont quelques anciens dirigeants de la fondation, la requête assermentée le 3 mars devant le juge de paix presse l'inspecteur général de « s'assurer que la gestion du capital des fondations Ludger-Duvernay et Langelier est conforme à leur charte respective et qu'elle est respectueuse des lois qui les régissent ».

D'après les allégués contenus dans des documents annexés à la requête, les fonds des deux fondations sont inaliénables et la SSJB-M doit s'en tenir à l'usage des intérêts que ces fonds génèrent. Autrefois président de la Société et auteur du premier document annexé à la requête, le notaire Yvon Groulx a procédé à une

étude exhaustive des chartes et lettres patentes des deux chartes pour en conclure qu'il « est évident que la SSJB de Montréal a toujours considéré la remise des fonds à la fondation Ludger-Duvernay, ainsi que la capitalisation des intérêts, comme des donations irrévocables régies par les dispositions de la charte de la fondation ».

Le notaire Groulx souligne en outre que « les états financiers de la SSJB, de même que ceux de la fondation, démontrent éloquentement que toutes deux ont toujours traité les sommes versées ou capitalisées dans la fondation, comme étant sa propriété exclusive, sans aucun droit de retrait de la SSJB de Montréal ».

Un ancien secrétaire de la Société, M. Jacques Bergeron, qui était en fonction en 1979 au moment de l'émission des lettres patentes de la fondation Ludger-Duvernay, invite l'inspecteur général des Institutions financières à vérifier si la gestion du capital de la fondation est conforme à sa charte et respectueuse de la loi qui régit son activité. « Les diri-

geants de la Société ont aliéné les fonds de cette fondation, en retirant des sommes qu'ils n'avaient pas le droit de s'accaparer ».

Dans un premier temps, la direc-



Jean Dorion

tion de la SSJB-M avait décidé d'emprunter 370 000 \$ à même les fonds de la fondation Ludger-Duvernay. Mais à sa réunion du 27 février, le conseil général a convenu de retourner la somme de 211 000 \$ à la fondation, ce qui constitue néanmoins un emprunt de 159 000 \$. La volte-face n'a pas réussi à calmer les appréhensions des traditionalistes, notamment du notaire Groulx, inquiet de voir que « la porte reste ouverte à d'autres retraits ». Les états financiers de la Société au 31 décembre 1991 montrent un déficit de 94 000 \$.

La démarche des traditionalistes auprès de l'inspecteur des Institutions financières s'inscrit dans la campagne électorale qu'ils mènent pour déloger de la présidence M. Jean Dorion, qui doit faire face à deux adversaires : MM. Jean-Marie Cossette et André Néron. Le président sortant et le quatrième mandat et en vertu des statuts de la Société, il devra recueillir l'appui des deux tiers des délégués au congrès annuel qui débutera demain au cégep Maisonneuve.

Des policiers nient toute bavure face à deux jeunes amoureux tirés à bout portant

Josée Boileau

LE DIRECTEUR du poste 45, M. John Montanaro, récuse l'épithète de « bavure » pour qualifier l'incident impliquant deux jeunes amoureux sur qui des policiers ont tiré vendredi soir dernier à Montréal-Nord.

« Il serait simpliste et rapide de conclure qu'il y a eu bavure », expliquait hier M. Montanaro en réponse à un article du quotidien montréalais *The Gazette* relatant l'incident.

« Il est facile de commenter après coup, mais l'appréciation des faits permet de dire qu'il y avait des éléments suspects justifiant d'enquêter », a-t-il poursuivi.

« On est dans un contexte où il y a une criminalité en forte expansion à Montréal-Nord, particulièrement dans le secteur industriel. D'ailleurs, si on avait trouvé des personnes recherchées, ou un enfant kidnappé comme c'était le cas en fin de semaine à Laval, tout le monde aurait dit « quel heureux dénouement! ».

La perception que le jeune couple a eue des événements est, on s'en doute, complètement différente de celle des policiers.

Vitale Teoli, 20 ans, et Giulia Sacripante, 19 ans, avaient choisi un coin tranquille où stationner leur voiture pour quelques moments d'intimité, tous phares éteints.

Ils ont toutefois eu le malheur d'opter pour la devanture d'un commerce surveillé des policiers en raison des nombreux vols de cigarettes qui s'y sont déjà produits.

Trouvant justement qu'il y avait un peu trop de voitures dans le coin, le couple décida au bout de cinq minutes d'aller ailleurs.

Deux voitures, non identifiées, leur ont alors barré la route et leur automobile a rapidement été entourée d'hommes armés qui tentaient d'ouvrir la portière du côté de la jeune fille et qui ont brisé la vitre côté chauffeur.

Complètement paniqué, croyant avoir affaire à des trafiquants de drogue, M. Teoli a cherché à fuir les lieux. Mal lui en pris, les hommes ont alors tiré sur le véhicule, une balle se logeant dans l'appui-tête de la passagère.

Voyant enfin, quelques rues plus loin, une voiture de police, le couple s'en approcha pour chercher secours. On lui ordonna plutôt de s'entendre sur le sol. Les deux jeunes furent menottés, arrêtés puis amenés

au poste pour interrogatoire, sans explication et sans qu'on leur lise leurs droits. Ils furent finalement relâchés au bout de deux heures.

Sans contester le déroulement des événements, le directeur Montanaro y ajoute toutefois certains détails. Les policiers avaient remarqué la voiture avant même qu'elle ne s'arrête parce qu'elle roulait tranquillement, tous phares éteints, dans le secteur industriel. Ses vitres teintées ne permettaient pas de voir à l'intérieur.

Lorsque, après s'être arrêtée, l'automobile a redémarré, les policiers en civil ont alors fait appel à une voiture-patrouille qui se plaça derrière le véhicule avec gyrophares allumés lorsque celui-ci a été intercepté. (Le couple dit ne pas l'avoir remarqué.)

M. Montanaro ajoute que les policiers qui ont alors entouré le véhicule avaient soit leur insigne à la main, soit qu'ils étaient en uniforme, tous criant « Police, ne bougez pas ». Et si des coups de feu ont finalement été tirés, c'est qu'en démarrant l'auto suspecte a frappé un policier sans s'arrêter. Les policiers auraient alors cru leur vie en danger.

« Il faut se rappeler que tout ça s'est déroulé en quelques secondes, précise M. Montanaro. Jusque-là, on ne sait toujours pas pourquoi ces jeunes se poussaient ».

Les policiers n'auraient pas non plus tiré pour tuer, mais pour immobiliser le véhicule. Les policiers devaient pour ce faire viser le chauffeur, mais ils furent contraints de le faire à l'aveuglette en raison des vitres teintées, ajoute le directeur.

Une fois au poste, les policiers ont rapidement constaté la méprise et ont relâché les jeunes dès que ceux-ci eurent rédigé leur version des faits, conclut-il.

M. Montanaro remettra son rapport à la direction de la police de la CUM d'ici à demain. Y aura-t-il excuses ou à tout le moins explications officielles données au jeune couple ? (qui, incidemment, étudie lui en criminologie, elle pour devenir agent de probation) La direction en décidera.

« Mais leur choix du lieu n'était pas de nature à assurer leur sécurité non plus », de commenter M. Montanaro qui s'en tient à la stricte perception policière. Il ajoute même : « Il aurait été évidemment grave dommage si ces jeunes-là, par leur attitude, avaient été blessés ou tués dans cet incident. »

Bonne participation aux élections dans le système de santé

Paul Cauchon et Michel Venne

LES PREMIÈRES élections publiques dans 371 établissements de santé ont suscité, lundi soir, une bonne participation populaire, particulièrement dans les CLSC, mais devant le nombre d'accrocs signalés, le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté a admis hier qu'il y a « certains éléments du processus démocratique qui sont à revoir ».

M. Côté a répété qu'il s'agissait d'une « première opération, et selon les données que je possède actuellement, ça s'avère positif ».

Devant des taux de participation qui pouvaient dépasser 1000 votants dans des CLSC de l'Abitibi, de Lévis ou de Montréal, le ministre Côté a ajouté que « c'est probablement de nature à faire rougir certaines commissions scolaires pour l'élection de leurs commissaires d'écoles qui ont un pouvoir de taxation, alors que dans le cas d'un CLSC, on n'en a pas ».

M. Côté a soutenu qu'on avait décidé de limiter les heures d'ouverture pour que « l'opération ne soit pas une opération de paquetage, que les gens se mobilisent en autobus pour faire le tour », mais il a admis qu'« il y a eu effectivement des abus », soulignant le cas de cet avocat qui s'est présenté comme can-

didat dans 26 établissements.

Dans les hôpitaux de la région montréalaise, les chiffres disponibles hier portaient sur environ les deux tiers des établissements et faisaient état d'une participation très variable, allant de 100 électeurs à 1800 dans le cas de l'Hôpital Général de Lachine et de 1400 à Santa Cabrini.

Des citoyens s'étonnaient hier au DEVOIR d'avoir vu dans certains hôpitaux du centre-ville des patients voter en chaise roulante accompagnés de bénévoles qui leur disaient pour qui voter.

Si la période de votation s'étendait de 17 h à 21 h lundi soir, plusieurs citoyens n'ont pas compris non plus pourquoi quelques établissements tenaient des élections plus étendues, comme ce fut le cas aux hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et Verdun.

Au centre hospitalier de Verdun, la présidente d'élection Lise Morin explique que les règlements précisent que les élections « devaient se tenir au moins entre 17 h et 21 h ». On a donc ouvert les bureaux de scrutin de 8 à 9 h 30 le matin « pour accommoder le personnel de nuit » pour ensuite rouvrir à compter de 15 h.

Dans les CLSC de la région de Montréal, la participation a été très élevée. Pour les 29 CLSC de la région on a compté 17 410 votes, soit une moyenne de 645 votants par CLSC, pour un total de 397 candidats.

Certains CLSC ont atteint des pla-

fonds : 1639 votants à Pierrefonds, 1345 à Saint-Laurent, 1179 à Notre-Dame-de-Grâce.

Détail intéressant : 33 % des élus siégeaient déjà sur le conseil d'administration de l'établissement.

Conrad Sauvé, président du regroupement des CLSC du Montréal métropolitain, se montre heureux de ce succès populaire mais déplore le manque de continuité dans les conseils d'administration. « Pour éviter de se retrouver avec un tout nouveau conseil, il faudrait ouvrir les postes en rotation à chaque année », dit-il.

« Ces élections ont été organisées un peu vite, et tout le monde a été surpris d'apprendre qu'on pouvait venir voter de n'importe où, ajoute-t-il. Il faudrait limiter les votants à un territoire précis. Un CLSC possède une mission territoriale particulière, et son conseil doit répondre aux préoccupations de la population d'un territoire. Il faudrait tenir une liste électorale, pour éviter aussi qu'on puisse voter à plusieurs établissements ».

Au CLSC Côte-des-Neiges, où 777 électeurs ont eu à choisir entre huit candidats, une demi-douzaine d'autobus déversant des participants assez âgés ont été signalés. Des témoignages recueillis hier font état de gens qui ne savaient plus dans quelle institution ils étaient, qui se « ta-

paient » plusieurs bureaux de scrutin dans la soirée et qui arrivaient au CLSC avec le nom d'une personne à élire inscrite sur un bout de papier, sans la connaître.

« C'était loufoque, les gens ne connaissaient rien aux enjeux locaux », de dire des responsables.

Parmi les cinq élus de ce CLSC, deux sont des anciens membres du conseil et les trois nouveaux sont Abe Gommel, qui se présentait comme un candidat du *Golden Age*, Barbara Trottière et Victor Afriat, éditeur du journal Côte-des-Neiges.

Au CLSC Centre-Ville, on a vécu un cas très particulier avec l'élection d'une équipe électorale complète, totalement nouvelle : quatre jeunes (pour la plupart étudiants), Nadine Archambault-Chapleau, Alexandre Émond, Michelle Émond, Alain Rajotte et un conseiller syndical à la CSN, Claude St-George. Cette équipe avait distribué un tract louangeant les réalisations du CLSC et indiquant vouloir demeurer à l'écoute des communautés et favoriser une plus grande coordination avec les organismes du quartier.

Jacques Gagné, directeur général du CLSC Centre-Ville, s'est montré surpris de voir une équipe complète prendre le pouvoir. « C'est sûr que les intérêts du quartier auraient pu être mieux représentés, mais je crois que cette équipe est bien consciente de cet écueil, elle entend être à l'écoute du quartier, elle semble très motivée. Je trouve cela très sain qu'on puisse s'exprimer ainsi de façon démocratique et il est intéressant que des jeunes veuillent s'impliquer dans les institutions ».

Mentionnons enfin qu'un candidat battu au CLSC du Vieux-Lachine, Simon Lahaie, qui avait déjà siégé au conseil, entend porter plainte à la Commission des affaires sociales devant les « irrégularités » commises lors de l'élection.

« On ne vérifiait pas l'identité des votants, et dans la soirée il a fallu photocopier des bulletins de vote où le nom de certains candidats était presque illisible, soutient-il. On a vu aussi des autobus venir transporter des gens, on a entendu parler de gens qui venaient voter deux fois, bref tout cela ne fait pas très sérieux ».

Les cégeps: «oui» à une réforme mais «non» à leur disparition

Isabelle Paré

LA FÉDÉRATION des cégeps a salué hier l'intention de Québec de revoir la structure des cégeps, mais prévient que le milieu collégial devra être partie à l'exercice si l'on veut viser juste.

Le président de cette Fédération, M. Yves Sansoucy, s'est félicité de ce projet et a qualifié l'exercice entrepris par Québec « de tout à fait normal et très sain ».

« Après 25 ans d'existence, il est normal de se poser des questions sur la façon dont nous devons évoluer pour répondre aux nouveaux besoins de la société », a-t-il commenté, en réaction à l'article publié hier par LE DEVOIR sur l'évaluation en profondeur de la structure des collèges et des universités amorcée par le gouvernement.

Dans son édition d'hier, LE DEVOIR faisait état d'une demande formelle, adressée au Conseil supérieur de l'éducation par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, pour réactualiser « nos choix concernant la structure initiale de notre enseignement supérieur ».

Bref, de procéder, plus de vingt-cinq ans après le rapport Parent, à une révision en profondeur des objectifs de scolarisation au cégep et à l'université.

« Nous pensons que des changements doivent être effectués pour

que les cégeps puissent répondre aux besoins de leurs clientèles de plus en plus diverses », a renchéri hier, M. Sansoucy, également directeur général du cégep Édouard-Montpetit.

Va pour la réévaluation, fait-il, mais il ne faut pas pour autant attribuer tous les maux de notre société aux cégeps et signer leur arrêt de mort. Les bouleversements que vivent les cégeps ne sont que le reflet des ondes de choc encaissées ces dernières années par la société québécoise, croit-il.

« L'éducation est souvent pointée du doigt pour des problèmes qui viennent du fait que nous vivons à une époque où les développements technologiques s'effectuent à une vitesse fulgurante. Les élèves performant moins bien, il y a une paresse face à l'effort intellectuel. C'est clair que les clientèles ont évolué. Est-ce la faute du collégial ? soulève M. Sansoucy.

Chose certaine, poursuit-il, les cégeps devront faire avec. La structure du DEC actuel devra être révisée, convient-on, ainsi que toute la formation technique au collégial. Un comité conjoint du ministère et de la Fédération travaille déjà à ce projet.

En revanche, tranche le président des cégeps, le ministère aura aussi à faire son mea culpa et à questionner la bureaucratie et la centra-

lisation de certains processus au collégial.

Par ailleurs, M. Sansoucy se dit aussi fort ouvert à l'idée avancée par le Conseil supérieur de l'éducation, de créer un « DEC général transitoire » au cégep. Plusieurs cégeps y pensent déjà, avoue-t-il, étant donné le manque de préparation de plusieurs élèves à leur arrivée au collégial.

Le nombre de femmes-policiers a augmenté de 11 % en un an

OTTAWA (PC) — Le nombre de femmes-policiers a continué d'augmenter au Canada, en 1991.

Leurs effectifs se sont accrus de 10,9 % durant cette période, atteignant près de 4000, affirme Statistique Canada.

Durant la même période, le nombre d'hommes-policiers n'a augmenté que de moins de 1 %. Les femmes représentent aujourd'hui 7 % des 56 774 policiers recensés au Ca-

nada. En 1972, les femmes ne formaient que 0,4 % des forces policières.

Statistique Canada souligne toutefois que la grande partie des femmes travaillant pour des services de police appartiennent au personnel de soutien.

Les deux tiers du personnel de soutien des services de police du Canada, soit 18 997 employés, étaient en effet des femmes.

SALTIMBANO
Mot italien du XVI^e Siècle.
"Personne qui fait des tours d'adresse, de souplesse, des acrobaties en public" (Petit Robert). Aujourd'hui: membre d'un cirque québécois.

L'Impératrice
PÂTISSERIES. GOURMANDISES. METS FINS.
L'impératrice vous invite à découvrir la grande tradition des Pâtisseries Françaises avec nos spécialités «Maison»: — chocolats — pâtisseries — plats cuisinés
439, rue Saint-François Xavier, Vieux-Montréal, QC H2Y 2T1
Tél.: (514) 287-9628

Économisez jusqu'à 70\$ par année
en installant une pomme de douche à débit réduit.

ECO KILO 333-KILO

Certaines déclarations de revenus sont plus simples que d'autres

Pour vous faciliter la tâche, nous avons conçu deux déclarations de revenus simplifiées qui ne demandent aucun calcul.

Les personnes dont la situation fiscale est simple peuvent remplir l'une de ces déclarations si elles le désirent. Si vous avez moins de 65 ans, vous pouvez utiliser la déclaration « abrégée ». Si vous avez 65 ans ou plus, vous pouvez utiliser la déclaration « 65 Plus ».

Ne remplissez qu'une seule déclaration. Si vous croyez pouvoir utiliser l'une des déclarations jaunes sans calcul, mais que vous ne l'avez pas reçue, communiquez avec nous. Vous trouverez nos numéros de téléphone à la fin de votre guide d'impôt.

On vous facilite les choses.

Revenu Canada Impôt / Revenu Canada Taxation

Canada

La RIO contredit ses propres chiffres sur le prix du Biodôme

Laurent Soumis

LA RÉGIE des installations olympiques (RIO) a soutenu hier, à Montréal, des versions qui contredisent ses propres documents officiels sur sa gestion « méthodique et rigoureuse » du chantier du Biodôme, selon les informations du DEVOIR.

Ainsi, les prévisions budgétaires d'août 1989, rendues publiques hier par la RIO, ne sont pas conformes à celles contenues dans un rapport préparé pour le conseil d'administration de la mi-janvier dernier par le contrôleur financier, Mme Lorraine Godin, pourtant présente hier en conférence de presse.

La RIO avait choisi de dévoiler, à 72 jours du compte à rebours, une analyse comparative entre le budget original et les coûts finaux de construction du futur musée des sciences naturelles qui ouvrira ses portes le 19 juin prochain.

Ses chiffres ne tiennent évidemment pas compte des contributions supplémentaires de 8,5 millions versées par Québec et Montréal pour compléter l'aménagement du Biodôme.

Néanmoins, les prévisions budgétaires de 43,3 millions \$ et les dépenses réelles de construction de 49,8 millions \$ concordent avec les documents destinés au conseil d'administration du 15 janvier.

Il en va tout autrement de la ventilation des prévisions budgétaires qui ont été volontairement modifiées, avec pour effet de minimiser la croissance des honoraires des principales firmes de professionnels. L'une d'elles, rappelons-le, a vu ses honoraires doubler.

Alors que l'analyse préparée pour

le conseil faisait état d'honoraires professionnels prévus de 5 millions \$, d'un dépassement de 3 millions \$, pour un total de 8 millions \$ — soit 60 % de plus que prévu, comme l'a écrit LE DEVOIR — le document destiné à la presse évoque plutôt des prévisions de 6 millions \$, un dépassement d'à peine 1,7 million \$, pour un total de 7,7 millions \$.

Le poste budgétaire de la gérance du chantier, qui ne figurait pas au document du conseil, fait ainsi curieusement son apparition et est assimilé à celui des professionnels.

Plus curieuse encore est la répartition comptable de cet écart de 1 million \$ dans les prévisions destinées au conseil et celles dévoilées à la presse. L'examen montre que cette somme a été dispersée dans tous les postes budgétaires.

Ainsi, en comparant les deux documents, faudrait-il croire qu'en août 1989, la RIO disposait de deux « budgets originaux » différents avec des écarts qui dépassent dans certains cas 330 000 \$, pour ne citer qu'un des 14 cas relevés hier par LE DEVOIR.

Par rapport au document officiel, le document distribué hier comporte, en autres particularités, celles de modifier la formule de calcul des dépassements, comptés non plus en fonction du budget initial mais du budget révisé un an et demi plus tard, et de ne plus faire mention des réclamations des fournisseurs qui ne sont pas incluses dans les coûts totaux.

Dans la même veine, l'architecte de la RIO et membre du comité de gestion du Biodôme, M. Serge Talbot, a réaffirmé hier que les firmes professionnelles n'avaient jamais diminué leurs prestations sur le chantier pour obtenir un réajustement à la hausse de leurs honoraires.

M. Talbot reprenait ici les affirmations contenues dans un communiqué de presse de la RIO, émis le 25 février dernier, voulant « qu'aucun ralentissement n'a été occasionné par des firmes professionnelles en mal d'augmentations d'honoraires ».

Or, M. Talbot tenait un tout autre langage le 14 janvier dernier dans une recommandation au conseil d'administration à l'appui des hausses réclamées pour chacune des firmes principales au projet : Les architectes T.P.L., Pageau, Morel, le Groupe S.M., et Bouthillette et Parizeau.

M. Talbot y écrivait : « Nous constatons depuis quelques semaines que la plupart d'entre eux limitent leurs intentions à un point tel que le projet souffre et nous expose à des réclamations de la part d'entrepreneurs en raison du manque d'effectifs professionnels, et par voie de conséquence, au manque de détail découlant des conditions de chantier ».

Hier, M. Talbot a maintenu que la croissance des coûts du Biodôme s'expliquait par la méthode de construction retenue, dite de « fast track », soit l'exécution des plans finaux à mesure que les travaux progressent. « C'était la seule façon de faire », a-t-il dit.

En commission parlementaire, le 27 février dernier, le président de la RIO, M. Pierre Bibeau, avait plutôt avancé que l'explosion des coûts pouvait s'expliquer, soit par des appels d'offres mal préparés, soit par des soumissions volontairement trop basses des firmes intéressées.

« En aucun temps », a ajouté hier M. Talbot, des membres de la haute direction n'ont accordé directement des contrats ou des dépassements au Biodôme. « Il n'y a eu aucune pression ».

Là-dessus, les informations du DEVOIR indiquent que le président Bibeau a octroyé différents contrats autres que professionnels, avec l'accord du comité, mais avant que ceux-ci ne soient entérinés par le conseil d'administration de la RIO.

Dans certains cas, par exemple, cela s'est traduit après coup par une bonification du prix équivalant à 72 % de la soumission initiale, et par des réclamations subséquentes des fournisseurs.

Québec débloque trois millions \$ pour payer 4000 comptes d'avocats

Clément Trudel

LE CONSEIL du Trésor a débloqué, hier matin, une somme de 3 millions \$ qui permettra à la Commission des services juridiques de payer quelque 4000 comptes en souffrance. Ces montants sont dus à plus de 300 avocats de pratique privée dont certains éprouvaient des difficultés à renouveler leur marge de crédit ou à conserver leur personnel.

Me Pauline Bouchard, par exemple, est spécialisée en droit pénal et en droit carcéral. Cette avocate attend depuis octobre 1991 quelque 12 000 \$ pour des mandats qu'elle a acceptés de l'Aide juridique. Pour elle, le climat est de toute évidence aux coupures; elle mentionne qu'elle ne peut plus profiter des services de techniciennes qui se rendaient dans les prisons pour établir ces mandats — une démarche qui prenait trois semaines en prenant désormais huit.

Pour sa part, Me Michel Massicotte, président de l'Association des avocats de la défense, estime que « l'on est très chiche, très tatonne » à l'Aide juridique, que l'on coupe partout. Me Massicotte rappelle qu'il y a des précédents aux délais apportés à régler la note pour les mandats d'avocats du « privé », à l'Aide juridique : « Il y a deux ou trois ans, mais les retards n'étaient pas aussi longs ».

Le directeur du Service aux membres du Barreau de Québec, Me Robert Primeau, s'est dit fort heureux de la tournure des événements. « Certains m'ont fait savoir que la CSJ avait déjà préparé les chèques, que ce ne serait plus qu'une question de jours avant que les chèques ne parviennent à leurs destinataires », Me Primeau ajoute qu'il souhaite que « ça ne se reproduise plus ».

Normalement, si le retard à payer dépasse 45 jours, la CSJ ajuste le

montant en plus, et verse des intérêts. On ignore si cette politique s'appliquera à ces 4000 comptes qui commencent à poser un problème aigu pour l'ensemble des praticiens privés du droit.

À la Commission des services juridiques, hier, on rappelle qu'il y a eu augmentation de 6 % et de 7 % des mandats ces deux dernières années. La récession en serait partiellement responsable, une situation où davantage de gens se retrouvent démunis, sans pour autant renoncer à une défense pleine et entière.

Lors du Sommet sur la justice à Québec, en février, le ministre Gil Rémillard a transmis aux participants une hypothèse visant à rendre accessible l'Aide juridique à 27 % des citoyens, dans un premier temps, puis à 44 % des Québécois. Sans chiffres sur hypothèse, le ministre soulignait toutefois que l'État avait atteint sa capacité de payer.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bush

Bill Clinton y a mené une campagne mieux organisée que celle de son rival et recueilli le soutien d'une large partie de la classe dirigeante. Mais ces dernières semaines, Paul Tsongas s'est acquis le soutien de plusieurs journaux.

Avec 148 délégués en jeu, la Floride était le second État le plus convoité hier, après le Texas qui compte 196 délégués.

Les démocrates organisent également des caucuses dans le Delaware, à Hawaï et dans le Missouri. À la différence des primaires, élections formelles à bulletins secrets, les caucuses sont des réunions de militants du parti, qui expriment à cette occasion leurs préférences.

◆ Résiliation

core reçu l'ossature d'un scénario définitif. « On n'a pas l'habitude de ces spectacles sons et lumières. Celui-ci sera du jamais vu à Montréal », affirme Normand Latourelle, pour expliquer le jeu d'essais et erreurs entourant sa mise au monde. On peut supposer aussi que des changements de producteur à cette étape tardive multiplieront encore les délais de production, le menaceront même.

Mais Normand Latourelle déclare que le départ de Jean-Claude Lespérance ne compromettra pas la création de cette fresque historique, que si jamais le spectacle n'était pas finalisé au moment de l'ouverture, il pourra être présenté sans problèmes plus tard au cours de l'été. « Une chose est certaine : la tenue des fêtes d'ouverture n'en sera nullement compromise, précise-t-il, puisque plusieurs autres spectacles, dont le défilé carnavalesque, sont encore au programme. » Quinze producteurs différents sont impliqués dans les fêtes d'ouverture d'un 350e qui ressemble de plus en plus à un monstre technocratique et kafkaïen dont on n'a pas fini de compter toutes les têtes.

◆ La CUM

nées. La Communauté ne songe pas seulement à diminuer la consommation des citoyens et entreprises mais aussi l'infiltration des eaux souterraines de l'île dans les égouts, ce qui augmente inutilement les volumes à traiter.

Parmi les moyens de réduire la facture du traitement, on trouve une meilleure application du règlement sur l'arrosage et du code de plomberie (combien de chasses d'eau coulent en permanence dans les édifices publics ?). Mais on pense surtout à une tarification qui tiendrait compte de la présence d'économiseurs d'eau, réducteurs de débits, aérateurs, etc. L'installation des compteurs d'eau, que le rapport ne mentionne pas, est pourtant un fait accompli sur l'île dans cinq ou six municipalités, comme LaSalle et Saint-Laurent.

◆ Le Board

de commerce du Montréal métropolitain réunit environ 3000 membres individuels et peu de membres corporatifs. Dans le courant du mois de mars, le projet de fusion sera présenté à l'ensemble des membres et la fusion totale devrait être finalisée le 1er juillet prochain.

11 mars par la PC et l'AP

- 1990: la Lituanie proclame le rétablissement de son indépendance.
- 1989: La Haye: le sommet sur la protection de l'atmosphère se termine par l'appel de 24 pays en faveur de la création d'un organisme mondial de sauvegarde de l'environnement.
- 1987: fin du conflit de travail à Mont Grand-Fonds entre la CSN et l'homme d'affaires Raymond Malenfant.
- 1985: Mikhaïl Gorbatchev, 55 ans, est élu secrétaire général du PC soviétique, succédant à Constantin Tchernenko, décédé.
- 1978: mort du chanteur français Claude François, 39 ans.
- 1976: l'ancien président Nixon reconnaît avoir demandé à la CIA d'empêcher Salvador Allende d'accéder à la présidence de la République chilienne en 1970.
- 1975: échec d'un coup d'État militaire au Portugal.
- 1955: mort de Alexander Fleming, l'inventeur de la pénicilline.
- 1938: Anschluss: l'armée allemande entre en Autriche.
- 1935: la Banque du Canada entre en opération.

DÉCÈS



PÈRE ÉMILE DEGUIRE, c.s.c.

Le Père Émile Deguire, c.s.c., religieux de la Congrégation de Sainte-Croix, ancien supérieur provincial et ancien recteur de l'Oratoire Saint-Joseph, est décédé à Montréal, le 8 mars, à la Maison Basile-Moreau, 494 chemin de la Côte des Neiges, à la suite d'une très longue maladie.

Né à Saint-Laurent, le 25 décembre 1896, de François Deguire et d'Édilia Le Gault dit Deslauniers, il fait ses études élémentaires à l'école de Saint-Laurent, ses études classiques au collège de la même localité, et ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Il obtient de l'Université Laval, une licence en philosophie, en 1917, et un doctorat en théologie, en 1920. Entré dans la Congrégation de Sainte-Croix en août 1915, il prononce ses vœux perpétuels le 27 décembre 1917. Il reçoit l'ordination sacerdotale de Mgr Joseph-A. LeGrand, c.s.c., évêque de Dacca, au Collège de Saint-Laurent, le 3 octobre 1920. Jusqu'en 1923, il fait partie du personnel du séminaire Sainte-Croix, tout en enseignant au Collège de Saint-Laurent; il devait revenir au collège, à deux reprises, comme supérieur (1937-1939 et 1945-1948). Il est supérieur provincial de 1942 à 1945 et supérieur du Scolasticat Sainte-Croix de 1932 à 1937 et de 1958 à 1964.

Pendant son premier mandat au scolasticat, il travaille à l'instauration de la Jeunesse Étudiante Catholique (1935), dont il est l'aumônier général jusqu'en 1948; il participe aussi, en 1937, à la fondation de l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal et donne son appui au lancement des Éditions Fides, dont il est membre jusqu'en 1965. Mais c'est à l'Oratoire Saint-Joseph, où dès 1905 il était venu en pèlerinage avec sa mère, que le Père Deguire passe la plus grande partie de sa vie active, soit près de 40 ans, consacrant beaucoup de temps à l'annonce de la Parole de Dieu et au ministère de la Réconciliation. De 1923 à 1932, il dirige « Les Annales de Saint-Joseph ». Il se trouve ainsi à vivre à l'Oratoire, en contact constant avec le frère André dont il est le confident et qui demeurera toujours pour lui un modèle et un inspirateur. Recteur de l'Oratoire de 1939 à 1942, il assure la reprise des travaux de construction de la basilique et le bonheur d'ouvrir le procès de béatification du Frère André (1940).

De nouveau recteur de l'Oratoire de 1949 à 1956, il fonde les Associés du Frère André (1954) et voit à l'organisation des fêtes du 50e anniversaire. Son mandat terminé, il demeure à l'Oratoire, jusqu'en 1958, comme directeur des relations publiques. En 1964, il revient à l'Oratoire comme directeur des Associés qui suivent, les Associés constitués pour le Père Deguire une grande famille qu'il est toujours heureux d'accueillir à l'Oratoire; il en connaît beaucoup personnellement et va souvent en visiter chez eux, surtout dans le cas de ceux qui ne peuvent venir à l'Oratoire. En août 1982, il sent que le moment de la retraite est venu et il se retire à la Maison Basile-Moreau, où bien des gens qui l'aident spirituellement au cours de sa vie continuent de venir solliciter ses conseils.

Le Père Deguire laisse dans le deuil, outre ses confrères, ses neveux et nièces: le Père Paul-Armé Martin, c.s.c., Charles-A. Martin (époux de Germaine Girard), Cécile Martin (épouse de Victor Armand Polvin), Marguerite Martin, Victor Martin (époux de Raymond Simard), de nombreux arrière-neveux et nièces, cousins et cousines.

La dépouille mortelle sera exposée à la Maison Basile-Moreau, 494 chemin de la Côte des Neiges, le mardi 10 mars à 19h00 et le mercredi 11 mars à 14h00. Prières communautaires le mardi soir et le mercredi soir à 19h30.

La messe des funérailles sera célébrée à l'Oratoire Saint-Joseph, le jeudi 12 mars, à 10h00.

Prière de ne pas envoyer de fleurs. Direction: Urgel Bourque-Lévesque.

AVIS PUBLICS

2625-3070 QUÉBEC INC. AVIS EST par les présentes donné que la compagnie 2625-3070 INC., constituée en vertu de la loi sur les compagnies (Québec), demeurant à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la loi sur les compagnies (Québec). Date: 4ème jour de mars 1992.

LAPONTE ROSENSTEIN Procureurs de la requérante.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (SOGESTEN) INC. demeurant à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission de se dissoudre. Date: 25 février 1992.

Ma A. COTÉ Secrétaire de la compagnie.

VRIDIS DEVELOPMENT INC. par acte daté le 22 janvier 1992, et enregistré le 27 février 1992, au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4477396, a vendu, cédé et transféré à SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LITE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créées dans le cours normal des affaires ou autrement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LITE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002033-924

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE Partie demanderesse

JEAN LALONDE ET AL. Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN LALONDE, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, à Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN LALONDE.

Lieu: Montréal Date: 25 février 1992

MARIE-HELENE BÉLISLE LAPONTE ROSENSTEIN Procureurs de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-000827-924

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT BRIGITTE ALTAGRACE DUPRÉ Partie demanderesse

RODRIGUE CARRELLU Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à RODRIGUE CARRELLU, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, Montréal Qc, salle 2.17, le 16 avril 1992, à 9h15, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de RODRIGUE CARRELLU. Lieu: MONTRÉAL Date: 05 mars 1992

HARKINS LARAMÉE

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 février 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171566 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2ème jour de mars 1992, sous le numéro 4478064.

Ce 3ème jour de mars 1992. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que la compagnie PÉLOUSE QUÉBEC (1985) INC., constituée en vertu de la loi sur les compagnies (Québec), demeurant à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la loi sur les compagnies (Québec). Date: 4ème jour de mars 1992.

LAPONTE ROSENSTEIN Procureurs de la requérante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-000763-921

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT JEAN LYONEL JANVIER Partie demanderesse

NICKY DEJEAN, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à NICKY DEJEAN, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, Montréal, salle 2.17, le 16 avril 1992, à 9h15, suite à la présente publication dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfants a été remise au greffe à l'intention de NICKY DEJEAN. Lieu: MONTRÉAL Date: 6 mars 1992

DIANE BERLINGUET, P.A.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION LES INVESTISSEMENTS IERAFAM INC.

AVIS EST par les présentes donné que la compagnie LES INVESTISSEMENTS IERAFAM INC., constituée en vertu de la Partie 1A, de la loi sur les compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la cité et district de Montréal, demeurant à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la loi sur les COMPAGNIES. Westmount, ce 6 mars 1992.

MIRE PHILIP ASPER Bergman, Aspler, Gattuso, Mitchell.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-002347-925

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse

AGAI ROBERT ET AGAI MARIA Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à AGAI ROBERT et à AGAI MARIA, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de AGAI ROBERT ET AGAI MARIA. Lieu: MONTRÉAL Date: 9 mars 1992

Me GUY PORIER, DIANE BERLINGUET, Me PARENT & ASS. 2, Complexe Desjardins, 24e étage Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-02-000670-921

COUR DU QUÉBEC MAURICE JR TOURANGEAU PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse

MARCHÉ D'ALIMENTATION MCKINNON INC. Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à MARCHÉ D'ALIMENTATION MCKINNON INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 Boul. Jacques-Cartier, Longueuil, Qc, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de MARCHÉ D'ALIMENTATION MCKINNON INC. Lieu: Longueuil Date: 6 mars 1992

MAURICE JR TOURANGEAU P.A.C.S.

AVIS EST par les présentes donné que la compagnie FRAVINA INC., constituée en vertu de la loi sur les compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la cité et district de Montréal, demeurant à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la loi sur les COMPAGNIES. Westmount, ce 6 mars 1992.

MIRE PHILIP ASPER Bergman, Aspler, Gattuso, Mitchell.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 février 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171566 CANADA INC. faisant affaires sous le nom HOLT DISTRIBUTION (171566 CANADA INC.) DISTRIBUTION HOLT (171566 CANADA INC.) a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2ème jour de mars 1992, sous le numéro 4478065.

Ce 3ème jour de mars 1992. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002099-925

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT INSTITUT PHILIPPE PINEL DE MONTRÉAL Partie demanderesse

BERNARD GAGNON, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à BERNARD GAGNON, de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1^{er} étage, rue Notre-Dame, salle 1.01, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR BERNARD GAGNON. Lieu: Montréal Date: 6 mars 1992

DIANE BERLINGUET.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002364-923

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT INSTITUT PHILIPPE PINEL DE MONTRÉAL Partie demanderesse

BERNARD GAGNON, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à BERNARD GAGNON, de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1^{er} étage, rue Notre-Dame, salle 1.01, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR BERNARD GAGNON. Lieu: Montréal Date: 6 mars 1992

DIANE BERLINGUET.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-000828-922

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT BRIGITTE ALTAGRACE DUPRÉ Partie demanderesse

CHRISLEY PIERRE ÉTIENNE, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à CHRISLEY PIERRE ÉTIENNE, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, rue Notre-Dame, Montréal Qc, salle 2.17, le 16 avril 1992, à 9h15, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfants et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de CHRISLEY PIERRE ÉTIENNE. Lieu: MONTRÉAL Date: 05 mars 1992

HARKINS LARAMÉE

AVIS DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: HABITATIONS COVINO INC. corporation légalement constituée, ayant eu une place d'affaires au 1400, des Saules, Ste-Catherine (Québec) J0L 1E0.

AVIS EST par les présentes donné qu'une ORDONNANCE DE SÉQUESTRE a été rendue contre HABITATIONS COVINO INC. le 13e jour de janvier 1992 et que la faillite est réputée rétroagir au 29 novembre 1991, date du dépôt de la requête. La première assemblée des créanciers sera tenue le 18e jour de mars 1992 à 11h00 au bureau du Syndic, 600, boul. de Maisonneuve Ouest, 27e étage, Montréal (Québec), H3A 3J2.

DATÉ DE MONTRÉAL, ce 4e jour de mars 1992.

ARTHUR ANDERSEN INC., Syndic

Jean-Guy Daoust, C.A. Responsable de factif

600, de Maisonneuve Ouest, 27e étage Montréal (Québec) H3A 3J2 Tél. (514) 848-1641

AVIS DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: RÉNOVATION NOUVEL AIR INC. corporation légalement constituée, ayant eu une place d'affaires au 7070, Désormeaux, Suite 5, Anjou (Québec) H1K 2X6.

AVIS EST par les présentes donné qu'une ORDONNANCE DE SÉQUESTRE a été rendue contre RÉNOVATION NOUVEL AIR INC. le 13e jour de janvier 1992 et que la faillite est réputée rétroagir au 8 novembre 1991, date du dépôt de la requête. La première assemblée des créanciers sera tenue le 18e jour de mars 1992 à 9h30 au bureau du Syndic, 600, boul. de Maisonneuve Ouest, 27e étage, Montréal (Québec), H3A 3J2.

DATÉ DE MONTRÉAL, ce 4e jour de mars 1992.

ARTHUR ANDERSEN INC., Syndic

Jean-Guy Daoust, C.A. Responsable de factif

600, de Maisonneuve Ouest, 27e étage Montréal (Québec) H3A 3J2 Tél. (514) 848-1641

Hydro: 760 millions de profit en 1991 mais aucun dividende

(U14) HYDRO-QUÉBEC a réalisé en 1991 un bénéfice net de 760 millions \$, soit 350 millions \$ de plus que l'année précédente, mais comme en 1990 son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, ne pourra toucher aucun dividende.

Dans un communiqué émis en toute fin de journée hier, Hydro-Québec indique que son taux de capitalisation s'est établi à 23,7 % au 31 décembre 1991, comparativement à 24,8 % en 1990. Or ce taux est en deca du seuil de 25 %, tel que la Loi le stipule, qui aurait permis au gouvernement de toucher son dividende. Dans son plan de développement l'an

dernier, Hydro-Québec prévoyait d'ailleurs ne pouvoir verser aucun dividende.

« Cette chute (du taux de capitalisation) est attribuable aux opérations de préfinancement effectuées pendant l'exercice », explique Hydro-Québec. La société d'État, afin de profiter d'un marché favorable, a emprunté massivement aux États-Unis afin de combler ses besoins futurs et éviter un marché qu'elle prévoit plus difficile en 1992, une année constitutionnelle et référendaire.

Le volume des ventes d'électricité régulière au Québec s'élève à 127,2 milliards de kwh en 1991 comparati-

vement à 125,9 milliards en 1990. Cette hausse de 1 % est en grande partie liée à la progression de la demande dans l'industrie de la fonte et de l'affinage ainsi que dans celle des pâtes et papiers. De plus, Hydro-Québec a repris les livraisons bi-énergie aux clients commerciaux, institutionnels et industriels, dont les contrats avaient été rachetés pour une période de un an. Par contre, la demande dans le secteur domestique et agricole est comparable à celle de l'exercice précédent.

En dollars, les ventes au Québec ont augmenté de 7 % pour atteindre 5,9 milliards \$. Hors Québec, la so-

ciété dit avoir « de nouveau limité ses ventes d'énergie » de façon à maintenir le niveau de ses réserves. Elles ont tout de même augmenté de 6,5 % pour s'élever à 9,8 milliards de kwh. L'augmentation est attribuable à l'entrée en vigueur de deux contrats : le premier avec les Vermont Joint Owners et le second avec le New England Power Pool.

Sur le plan financier, la marge bénéficiaire et le rendement sur l'ivoir propre se sont accrus pour s'établir à 12,1 % et à 8,4 % respectivement, contre 6,9 % et 4,8 % en 1990. Quant à la couverture des intérêts, elle est

passée de 1,04 en 1990 à 1,10 en 1991. La chute des taux d'intérêt sur les marchés financiers a aussi contribué à l'amélioration de ce ratio, note la société d'État. Toutefois, la marge d'autofinancement est tombée sous l'objectif minimal de 30 %. Malgré la hausse du bénéfice net, il n'a atteint que 27,5 % en 1991, comparativement à 30,7 % en 1990. « Cette baisse s'explique par l'accroissement des fonds requis pour les investissements et pour les rachats de dette à long terme », précise Hydro-Québec.

Les charges totales d'Hydro-Québec ont réussi à augmenter de 138 millions \$, ou 4,5 %, pour atteindre

3,183 milliards \$, malgré la suspension des mesures exceptionnelles visant à contrer la faible hydraulicité qui ont coûté 240 millions \$ en 1990. Les charges d'exploitation, quant à elles, s'élèvent à 1,870 milliard par rapport à 1,704 milliard \$ en 1990. La qualité a coûté cher : « La poursuite des différents programmes d'amélioration de la qualité du service expliquée en partie cette augmentation de 9,7 % », révèle Hydro-Québec.

Au chapitre des investissements, Hydro-Québec a augmenté ses immobilisations de 29 %, une hausse de 4,037 milliards \$.

Le Mouvement Desjardins et le CPQ s'opposent à la scission du ministère de l'Environnement

Frédéric Tremblay
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le projet du ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, de scinder son ministère en deux organismes distincts continue de soulever de l'opposition.

Hier, en commission parlementaire, ce fut au tour du Mouvement Desjardins et du Conseil du patronat de faire part de leurs réserves face à la volonté du ministre Paradis de créer le nouvel Office de protection de l'environnement.

Le premier vice-président et chef du développement et de la vérification au Mouvement Desjardins, Alban D'Amours, a indiqué qu'il « peut s'avérer hasardeux, ou seulement prématuré, de multiplier les acteurs avant qu'une véritable mobilisation axée vers un développement durable ne se concrétise au Québec ».

L'Office de protection de l'environnement, qui doit être créé par le projet de loi 412, aurait pour mandat d'é-

mettre les certificats d'autorisation et de voir au respect des différents règlements environnementaux.

Le ministère, qui conserverait la moitié environ de son effectif actuel, assumerait l'ensemble des autres pouvoirs.

Alban D'Amours s'est montré préoccupé par les conséquences de cet éventuel transfert massif de responsabilités du ministère de l'Environnement vers un nouvel organisme.

Le premier vice-président du Mouvement Desjardins a souligné qu'il est « essentiel qu'au sein du gouvernement du Québec, un ministère soit redevable, envers les élus, de la mission environnementale ».

M. D'Amours a d'autre part insisté sur le caractère complexe de la protection de l'environnement, en faisant valoir que cette « complexité commande nettement une intégration de l'élaboration des orientations, des politiques et des textes législatifs visant à protéger l'environnement, et de leur applicabilité ».

« Malheureusement, a repris M. D'Amours, les prises de décisions sont trop souvent déconnectées du champ d'application; de ce fait, il y a risque de désarticulation entre la conception et l'application des lois, ce qui entraîne des coûts additionnels pour les promoteurs et des risques de poursuites judiciaires inutiles ou dilatoires ».

Dans son mémoire, le Mouvement Desjardins fait également une série de suggestions pour encourager une plus grande concertation entre les différents partenaires impliqués dans la protection de l'environnement, dont le secteur privé.

On propose notamment la création d'incitatifs fiscaux visant à encourager la prévention et la restauration lorsque le principe pollueur-payeur ne peut s'appliquer.

Le Conseil du patronat estime pour sa part que la nécessité de créer le nouvel Office de protection de l'environnement reste encore à démontrer.

« Le CPQ se demande, d'entrée de

jeu, si le fait de scinder le ministère de l'Environnement en deux organismes résultera en des services plus efficaces à la société québécoise, et aux entreprises en particulier, que ceux qu'il dispense actuellement », souligne le mémoire déposé par l'organisme patronal.

Le CPQ demande aussi au ministre Paradis s'il ne serait pas plus approprié, au lieu de procéder à cette réforme, de revoir l'encadrement juridique et réglementaire « de plus en plus contraignant imposé aux entreprises ».

L'organisme patronal s'inquiète aussi du partage des responsabilités entre le ministère et le nouvel office, qui pourrait avoir pour conséquence d'éloigner de la réalité ceux qui auront à concevoir les lois et règlements.

« Ne risque-t-on pas d'accroître davantage les problèmes d'interprétation qui surviennent déjà en ce qui a trait à l'application des lois et règlements », s'interroge le CPQ.

Des femmes d'affaires quittent la Table ronde économique de Paradis

Louis-Gilles Francoeur

L'ASSOCIATION des femmes d'affaire du Québec a avisé son président, le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, qu'elle quitte la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie, dont les travaux, mal dirigés et mal planifiés, sont à son avis « voués malheureusement à l'échec ».

À la fin de l'année dernière, le sous-ministre adjoint au Développement durable, M. Harvey Mead, démissionnait de ses fonctions en invoquant des raisons similaires, attribuables, disait-il, au « manque de vision » du ministre en matière de développement durable.

La présidente de cette association, Mme Henriette Lancôt, a expliqué dans sa lettre au ministre que la Table ronde, qui réunit écologistes et milieux d'affaires et sociaux, devrait être « indépendante du gouvernement de manière à ce que ses orientations, son travail et ses recommandations ne soient pas influencés par celui-ci ».

tement abandonné le travail amorcé par la première Table ronde », constituée en 1988 par l'ex-ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon.

La présidente des femmes d'affaires du Québec a ajouté en entrevue que son organisme n'était pas le seul à considérer qu'il perd son temps sur cet organisme, chargé d'élaborer une stratégie de développement durable pour le Québec. À son avis, il y en a « d'autres » qui pensent que le poids des fonctionnaires et du ministre-président est trop déterminant, ce qui empêche les débats de se démarquer des priorités du ministère.

Laidlaw se dote d'un conseil consultatif au Québec

Claude Turcotte

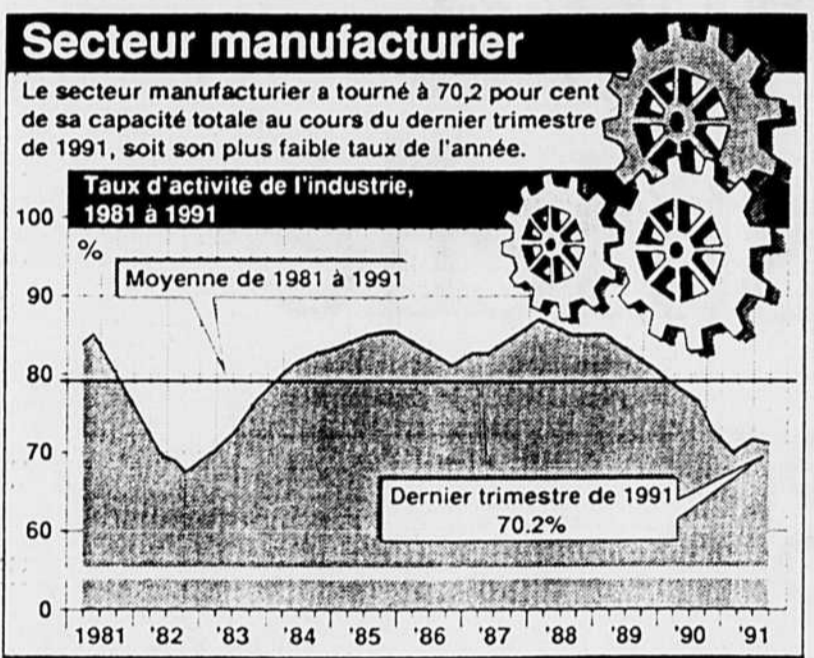
LAILDLAW crée au Québec un conseil consultatif pour « l'aider à évaluer d'éventuelles occasions d'acquisitions, de fusions, de coentreprises, à identifier des alliances stratégi-

ques, à prévoir les besoins de nouveaux services et à développer de nouveaux marchés ».

C'est le président et chef de la direction de Laidlaw, M. Donald K. Jackson, qui a fait part de cette décision en conférence de presse hier après-midi. Il a lui-même expliqué

que Laidlaw est déjà un leader au Québec dans ses champs d'activités et que l'entreprise veut être connue et reconnue comme « un joueur majeur en termes d'affaires et de création d'emplois ». Ce conseil consultatif aura un rôle semblable à celui d'un conseil d'administration et il tiendra d'ailleurs l'une de ses cinq réunions annuelles en conjonction avec celle du conseil d'administration de Laidlaw.

par ailleurs au marché européen. Toutefois, le Québec est le seul endroit où cette compagnie a décidé de créer un tel conseil consultatif. Serait-ce là une reconnaissance de la société distincte ? « Notre décision n'a aucune motivation politique », a répondu le président. M. Jackson a expliqué que Laidlaw a différentes façons de s'intégrer dans un milieu donné. En Italie, Laidlaw le fait par des alliances conjointes, en Belgique par des alliances stratégiques. Or en Amérique du Nord, Laidlaw a opté jusqu'à maintenant pour la création de filiales. Le conseil consultatif au Québec pourra ainsi jouer un rôle de coordination et favoriser la synergie entre les diverses exploitations de la compagnie.



M. Louis-Paul Nolet, un avocat embauché récemment par Laidlaw, agira comme président délégué du Conseil. Il assumera en outre « une présence » auprès des autorités gouvernementales. Les autres membres nommés au sein de ce conseil consultatif sont M. Robert Murray, président du conseil d'administration du Conseil de l'industrie de l'hydrogène et ex-président de C-I-L, M. Raymond Lemay, vice-président exécutif de Quebecor, Mme Nycol Pageau-Goyette, ex-présidente de la Chambre de commerce de Montréal, M. Louis-Philippe Roy, consultant en environnement et ancien directeur scientifique à Hydro-Québec et Énergie Atomique du Canada, enfin M. Guy Saint-Pierre, président et chef de la direction du Groupe SNC.

Laidlaw est une compagnie canadienne, dont le siège social est à Burlington en Ontario, qui a déclaré un chiffre d'affaires de 1,9 milliard \$ US en 1991. Environ 70 % de ses revenus proviennent des États-Unis. Ses ventes au Canada sont de l'ordre de 500 millions \$. Au Québec, Laidlaw fournit du travail à 1400 personnes et a pour objectif en 1992 un chiffre d'affaires de 100 millions \$ dans ses quatre champs d'action, soit l'enlèvement des rebuts, les services environnementaux, la récupération des déchets médicaux et le transport des écoliers.

Laidlaw commence à s'intéresser

On a aussi demandé à M. Jackson si la création de ce conseil était inspirée par la mauvaise image de Laidlaw et les manchettes l'ayant impliquée récemment. « Nous n'avons pas une mauvaise image publique », a rétorqué le président qui, plus tôt dans sa présentation, avait déclaré que Laidlaw avait été l'inventeur des boîtes bleues utilisées pour la récupération des déchets recyclables. En ce qui concerne les accusations faites à propos d'une maison offerte par Laidlaw au ministre Pierre Paradis, M. Jackson a catégoriquement nié une telle implication de sa compagnie. « Ce sont des allégations irresponsables en ce qui nous concerne », a-t-il répondu, en ajoutant être disposé à collaborer au cas où une enquête sur le sujet aurait lieu. La tenue de cette conférence de presse maintenant, alors que Laidlaw apparaît dans l'actualité, peut sans doute prêter à équivoque, si l'on ignore que M. Jackson devait rencontrer les journalistes il y a environ un mois et que la réunion avait été reportée à la dernière minute.

Les usines ont tourné à 70,2 % de leur capacité

(OTTAWA) (PC) — Les industries canadiennes ont fonctionné à 70,2 % de leur capacité au cours des trois derniers mois de 1991, a rapporté hier Statistique Canada.

Au cours du troisième trimestre — juillet, août et septembre — elles avaient fonctionné à 71,7 %, au cours du deuxième trimestre — avril, mai et juin — à 71,1 %, et au cours du premier trimestre, à 70,1 %.

Les fabricants de produits métalliques et de machineries ont connu les pires ralentissements.

Les fabricants de machineries ont utilisé seulement 48,7 % de leur capacité durant le quatrième trimestre, comparativement à 51,9 % durant le troisième trimestre.

Bien que presque tout le secteur manufacturier ait connu un ralentissement, celui de la fabrication de machineries a été le seul à fonctionner à moins de la moitié de sa capacité.

« Une baisse du niveau des exportations, de l'activité dans la construction, de la consommation, aussi bien qu'une tendance à maintenir les inventaires à des niveaux moindres ont entraîné une diminution de la production », a indiqué l'agence fédérale.

Tout au long de 1991, le taux de roulement des manufacturiers a été à des bas niveaux jamais atteints depuis 1983, année où le Canada com-

mençait à se tirer de la grave récession de 1981-1982.

Le quatrième trimestre de 1991 a vu une recrudescence de l'économie toujours dépressive, qui s'est tassée à un taux annuel de 0,8 % après deux trimestres où elle avait enregistré des hausses.

La situation a ravivé dans la population la crainte de ne jamais voir la fin de la récession, qui avait commencé en avril 1990.

La fabrication, centralisée dans le sud de l'Ontario, a été l'industrie la plus durement touchée au Canada, au cours des deux dernières années. Quelque 300 000 emplois sont disparus dans l'industrie manufacturière.

En février, à travers le Canada, le taux de chômage chez les travailleurs a été de 10,6 %, taux le plus élevé depuis sept ans.

Entre 1983 et 1989, les usines et les manufactures avaient de façon constante fonctionné à plus de 80 % de leur capacité, atteignant même environ 87 % en 1988.

Trimestre après trimestre, depuis ce sommet, des équipes de production et même des usines entières ont été immobilisées ou fermées.

Le secteur des produits du caoutchouc a affiché le gain le plus important en ce qui concerne la capacité de production, au cours du quatrième trimestre de 1991, passant de 71,1 % au troisième trimestre à 73,3 %.

Il y a eu également un accroissement de la capacité de production utilisée dans le secteur des produits du cuir, de la confection de vêtements et dans la fabrication de produits chimiques.

LA RAPIDITÉ REDÉFINIE!

Pitney Bowes distance ses concurrents.

Le télécopieur à laser sur papier ordinaire modèle 9550 de Pitney Bowes peut transmettre un document de huit pages 21% plus rapidement que des machines concurrentes de même catégorie.

Mais notre suprématie ne se limite pas à la seule rapidité!

- Impression par laser sur papier ordinaire, jumelée au lissage d'image, donnant les télécopies les plus claires et les plus nettes qui soient.
- Possibilité d'augmenter la capacité de la mémoire sur disque dur à 20 Mo (1200 pages). (Option de protection de la mémoire par batterie pendant 72 heures).
- Jusqu'à 1000 numéros de composition rapide accélérant l'accès à votre réseau en pleine croissance.
- Traitement multitâche et groupage automatique de documents améliorant instantanément la productivité et la facilité d'utilisation.
- Options de financement souples, incluant la location.
- Service de réparation à distance vous permettant d'obtenir instantanément au téléphone la solution à vos problèmes d'équipement.

Le 9550: un télécopieur Pitney Bowes imprimant sur papier ordinaire, synonyme d'innovation et de haut rendement.

Pour en savoir davantage au sujet de notre télécopieur 9550 ultra-rapide, composez le (514) 339-1000 ou envoyez-nous le coupon ci-joint.

Le 9550 de Pitney Bowes

Par la poste: Pitney Bowes, Division des télécopieurs, 10,000 Cavendish Blvd., St. Laurent, P.Q., H4M-2V1. Par télécopieur: (1-800) 668-6275

Nom _____ Titre _____

Société _____ Téléphone _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Pitney Bowes
Division des télécopieurs

LEDV

DONNEZ DÉS AUJOURD'HUI!

AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1

Juste un petit coup d'

440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1Y7
Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-361-7650 (Siège social)
Télex: (514) 871-1464

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1851.51 + 8.92
TSE-300	3529.93 + 11.36
Dow Jones	3230.99 + 15.87
Dollar canadien (US Cents)	83.55 - .29
Or (New York-US\$)	349.00 + .10

(PC)

SOIRÉE CONTACT 1992

- 1. RÉSEAU D'ÉCHANGES DE LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (JCCM) VOUS INVITE, POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, À RENCONTRER VOS COLLÈGUES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CCMM) AFIN D'ÉTABLIR DE NOUVELLES RELATIONS PROFESSIONNELLES.
- 2. POUR L'OCCASION, LA JEUNE CHAMBRE ACCUEILLERA LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION DE BELL CANADA, MONSIEUR JEAN C. MONTY. CELUI-CI VIENDRA VOUS ENTREtenir SUR UN SUJET D'ACTUALITÉ, SOIT « ÉCONOMIE NATIONALE SOLIDE: GAGE DE NOTRE SUCCÈS SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX ».

CETTE RENCONTRE AURA LIEU À L'HOTEL RITZ CARLTGN, SALON OVALE, LE LUNDI 23 MARS 1992 À 18 HEURES.

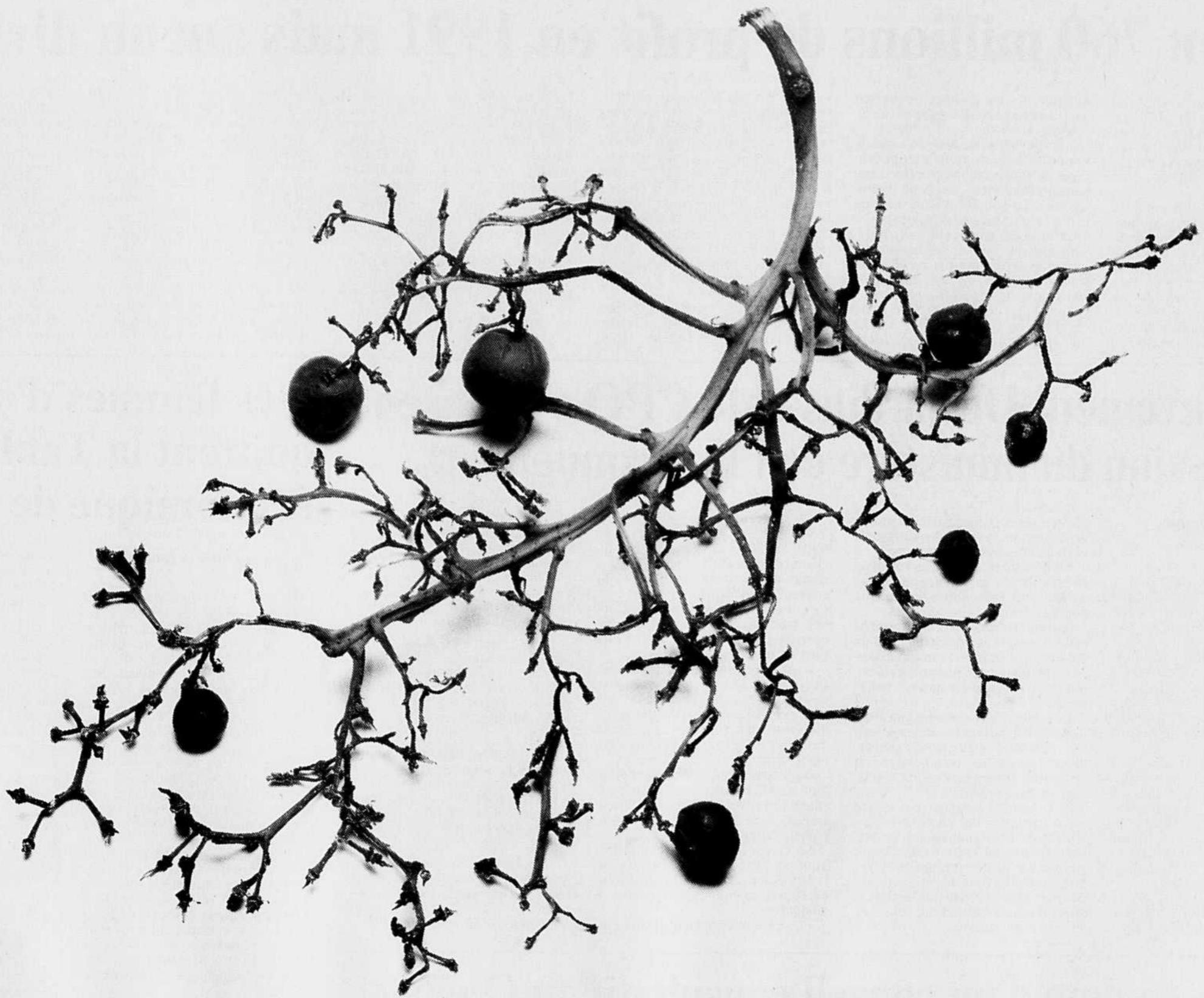
RSVP AVANT LE 17 MARS 1992
TÉL: (514) 845-4951

Jeune Chambre de Commerce de Montréal Inc.

NOUS REMERCIONS:

BURNS FRY LIMITEE **nt** northern telecom

AMNISTIE INTERNATIONALE
(514) 766-9766



Voilà ce qui arrive à une grappe industrielle qu'on néglige.

8000 bons emplois menacés dans l'industrie du verre plat!

Depuis peu, le gouvernement québécois favorise l'émergence de grappes industrielles appelées à agir comme moteurs de l'économie. Dans le secteur de l'habitat, l'industrie du verre plat représente un exemple de la vitalité et du potentiel de croissance que de telles grappes industrielles peuvent susciter. Et c'est la mise en application du Décret sur l'industrie du verre plat qui a permis de créer, au cours des 25 dernières années, les infrastructures stratégiques nécessaires à un tel développement industriel.

Le Comité paritaire de l'industrie du verre plat endosse le nouveau discours gouvernemental. Ainsi, l'industrie du verre plat peut compter aujourd'hui sur une main-d'œuvre stable, qualifiée et, par voie de conséquence, productive. Dans l'industrie du verre plat, la formation professionnelle a toujours constitué une priorité, tant du côté patronal que syndical. Par ailleurs, l'une des préoccupations les plus pressantes de l'industrie réside dans la mise sur pied de programmes de recherche et de développement. En outre, le patronat et la main-d'œuvre ont su développer un climat de travail propice à la productivité et à la recherche de la qualité totale. Et cette concertation enviable a été rendue possible grâce à l'application du Décret sur l'industrie du verre plat.

Or, le Décret est venu à échéance il y a deux ans déjà et, aujourd'hui, certains intérêts extérieurs au secteur du verre plat en réclament l'abolition. Nous exigeons donc le maintien et le renforcement de cette table de concertation paritaire. Après tout, il est rare qu'une grappe laissée à elle-même produise de beaux fruits.

Nous ne réclamons aucune subvention. Seulement une signature.

Si, comme nous, vous croyez qu'il n'est pas raisonnable pour le Québec de compromettre la vitalité d'un secteur d'activités dynamique et de sacrifier 8000 bons emplois, parlez-en aux ministres concernés:

**Monsieur Normand Cherry
(ministre du Travail)**

à Québec: (418) 643-5297
à Montréal: (514) 873-5757

**Monsieur Gérard Tremblay
(ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie)**

à Québec: (418) 643-5086
à Montréal: (514) 735-1373



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Mobutu entrave la démocratie

KINSHASA (AFP) — Mgr Laurent Mosengwo, président du bureau provisoire de la Conférence nationale du Zaïre, a rejeté hier sur le chef de l'État et sur le gouvernement la responsabilité du blocage des travaux de la Conférence, dont la suspension, a-t-il dit, « demeure arbitraire et injustifiable ». Dans une conférence de presse, le prélat zaïrois, qui a récemment rencontré M. Mobutu Sese Seko en vue d'une reprise qui avait été qualifiée d'imminente des travaux du forum, a constaté qu'il « n'y avait aucun élément nouveau à la suite de cet entretien, et que la situation de blocage n'est pas de nature à convaincre de la bonne foi de certains de nos interlocuteurs ». Il a précisé qu'il n'avait par ailleurs pas reçu de réponse aux lettres adressées au chef de l'État et au premier ministre les 18 et 20 février pour proposer les modalités de reprise de la Conférence.

Oui massif au Burundi

BUJUMBURA (Reuters) — Les premiers résultats du référendum qui s'est tenu lundi au Burundi montrent qu'au moins 90 % de l'électorat s'est prononcé en faveur de la nouvelle constitution pluraliste qui était proposée. La commission de surveillance du scrutin fait état d'un fort taux de participation et ne signale aucun incident notable. La nouvelle Constitution a été élaborée à la suite des massacres tribaux de 1988 qui ont fait 5000 morts et des milliers de réfugiés. Après ces violences, le président Pierre Buyoya, qui avait renversé en 1987 Jean-Baptiste Bagaza lors d'un coup d'État sans effusion de sang, avait promis de rendre le gouvernement comptable devant le peuple et de ne plus laisser la violence remplacer le débat politique. La nouvelle constitution garantit le respect des droits de l'homme, les libertés publiques et celle de la presse. Les partis politiques sont autorisés pourvu qu'ils ne soient pas basés sur l'ethnie ou la religion. Le texte interdit enfin aux membres des forces de sécurité d'appartenir à un parti et au président de la république de briguer plus de deux quinquennats.

Cargo nord-coréen en Iran

WASHINGTON (Reuters) — Un cargo nord-coréen qui, d'après l'administration américaine, transporte des missiles Scud destinés à l'Iran et la Syrie, est parvenu à échapper aux recherches engagées par la marine américaine et à accéder au port iranien de Bandar Abbas, a déclaré hier le Pentagone. « Nous le cherchions, c'est certain. Je ne sais pas comment nous ne l'avons jamais trouvé », a déclaré à la presse le porte-parole du Pentagone Pete Williams. Il a ajouté que le cargo *Dae Hung Ho* était arrivé lundi dans le port de Bandar Abbas, dans le détroit d'Ormuz. Le porte-parole s'est refusé à employer le terme d'échec des recherches. Si le *Dae Hung Ho* avait été découvert, les navires de guerre américains lui auraient au moins demandé par radio la nature de sa cargaison, a-t-il ajouté. Il a précisé qu'un destroyer américain avait posé cette question hier à un navire battant pavillon iranien, à destination de Bandar Abbas et en provenance de Corée du Nord. Le cargo avait déclaré transporter « de l'acier et du matériel de forage » et avait été autorisé à poursuivre sa route. Deux navires de guerre américains se trouvent actuellement dans le Golfe ou à ses abords, afin de surveiller l'application de l'embargo frappant l'Irak depuis la guerre du Golfe. Les États-Unis ont vivement protesté contre d'éventuelles ventes de missiles par la Corée du Nord au Proche-Orient.

Le Chili réexamine sa position sur Honecker

SANTIAGO (Reuters) — Le Chili a fait savoir hier que les conditions qui l'ont conduit à donner asile à l'ancien numéro un est-allemand Erich Honecker dans son ambassade à Moscou pouvaient avoir changé et qu'il intensifierait ses efforts pour mettre fin à cette situation. Honecker, 79 ans, s'est réfugié à l'ambassade du Chili en décembre pour éviter d'être extradé en Allemagne où il est accusé d'avoir donné l'ordre de tirer sur les candidats à l'exode à l'Ouest. « Actuellement, le gouvernement du Chili, fidèle à sa politique de recherche d'une solution équitable afin de résoudre ce problème entre les trois gouvernements intéressés, a l'intention d'intensifier ses efforts à Moscou et à Bonn pour rechercher des procédures satisfaisantes afin de mettre fin à cette situation », dit une déclaration du ministère chilien des Affaires étrangères. La déclaration, longue de neuf pages, ajoute que, pour le Chili, les facteurs qui ont amené le gouvernement à accorder à Honecker le statut d'hôte de l'ambassade ont changé. Les responsables interrogés au ministère des Affaires étrangères se sont refusés à tout interprétation du document.

Tarek Aziz demande une levée de l'embargo contre l'Irak

NEW YORK (AFP) — Le vice-premier ministre irakien, M. Tarek Aziz a demandé hier, avant le débat prévu aujourd'hui au sein du Conseil de sécurité, la levée de l'embargo contre son pays, au nom des 18 millions d'Irakiens.

Après avoir rencontré, au lendemain de son arrivée, le président du Conseil de sécurité et les membres non alignés de cette instance, M. Aziz a considéré qu'il appartenait désormais au Conseil de sécurité de bouger en levant les sanctions, l'Irak, selon lui, s'étant déjà conformé à la plus importante part de ses obligations découlant des résolutions de l'ONU.

« Ces sanctions ne peuvent être imposées éternellement aux 18 millions d'Irakiens, a-t-il dit. Nous pouvons prouver et nous le ferons que nous avons rempli nos obligations ou la plus importante part de nos obligations. (...) Aussi le Conseil doit-il bouger et lever les sanctions imposées au peuple irakien », selon le ministre.

Ce point de vue a toute les chances de se heurter au refus du Conseil de sécurité dont plusieurs de ses membres ont largement fait savoir ces derniers jours que la seule façon de lever les sanctions était un respect scrupuleux, inconditionnel et total à toutes les résolutions du Conseil.

Le 6 août 1990, le Conseil de sécu-

rité a imposé un embargo multiforme à l'Irak quelques jours après son invasion du Koweït.

Il ne peut y avoir d'échappatoire, selon ces mêmes diplomates prêts à souligner lors du débat que les difficultés réelles de la population irakienne pourraient rapidement être atténuées, si l'Irak avait mis à profit la possibilité qui lui a été laissée de vendre pendant six mois l'équivalent de 1,6 milliard \$ de pétrole pour financer l'achat de produits alimentaires et de médicaments.

Cette possibilité, qui arrive à échéance le 19 mars prochain mais qui devrait être renouvelée dans les mêmes termes, s'accompagne, il est vrai, d'un strict contrôle de l'ONU sur ces ventes de pétrole et ces achats de produits, contrôle que Bagdad a qualifié d'atteinte à sa souveraineté et de techniquement impraticables.

Aujourd'hui, le Conseil passera en revue tous les manquements irakiens aux différentes résolutions, y compris le refus de Bagdad de libérer tous les Koweïtis encore détenus, son refus de révéler ses réserves d'or et de devises, d'indemniser les victimes de l'occupation irakienne, et la répression contre les populations kurdes ou chiïtes.

Le ministre irakien sera invité à répondre à toutes ces questions au cours de cette exceptionnelle séance

du Conseil de sécurité, voulue par l'Irak, et à laquelle assistera notamment un représentant du Koweït.

Par ailleurs, combattants kurdes et troupes irakiennes s'affrontent dans le nord de l'Irak, a-t-on appris hier.

Des mouvements de troupes irakiennes ont également été observés dans le nord de l'Irak, selon des sources concordantes. Cette tension renouvelée risque de peser sur les débats au Conseil de sécurité.

Selon une source digne de foi à Zakho (nord de l'Irak), peshmergas (combattants kurdes) et troupes irakiennes s'affrontent depuis dimanche au sud du pont de Kalak, dans la direction de Kirkouk. Aucune précision n'était disponible sur les forces en présence ni d'éventuelles victimes.

La même source a évoqué des mouvements de l'armée irakienne vers la région des trois frontières entre l'Irak, la Turquie et la Syrie, sous contrôle kurde et proche de la limite sud-ouest de la zone de sécurité allié, installée par les alliés occidentaux pour protéger les Kurdes après l'exode qui a suivi l'échec de leur soulèvement en mars 1991.

Si les troupes irakiennes franchissent la zone de sécurité, les forces aériennes alliées (États-Unis, Grande-Bretagne, France) pourraient intervenir.

Ce que l'ONU reproche à Bagdad

NATIONS UNIES (Reuters) — Voici les principaux points que le Conseil de sécurité de l'ONU devrait aborder avec une délégation irakienne, aujourd'hui, lors d'une réunion sur l'application des résolutions du cessez-le-feu dans la guerre du Golfe :

— Contrôle de l'industrie d'armement : l'Irak a rejeté les projets de l'ONU prévoyant de contrôler sur le long terme son potentiel militaire.

— Armes chimiques : les inspecteurs de l'ONU en Irak disent que Bagdad a fourni des informations incomplètes sur la localisation de ses stocks et des chiffres contradictoires sur ses armes chimiques déjà détruites.

— Équipements nucléaires : l'Irak

a fourni de nombreuses informations sur son programme d'acquisition de matériaux d'enrichissement de l'uranium mais l'ONU le juge encore incomplètes.

— Missiles balistiques : les inspecteurs de l'ONU ne sont pas certains d'avoir découvert tous les missiles Scud irakiens et accusent l'Irak d'avoir refusé de détruire des équipements liés à la fabrication des missiles. L'Irak estime que les Nations unies tentent de détruire son potentiel industriel.

— Disparus : la Croix-rouge a déclaré en janvier que plusieurs milliers de personnes étaient toujours portées disparues à la suite de l'occupation irakienne du Koweït, d'août

1990 à février 1991.

— Droits de l'homme : le Conseil de sécurité devrait présenter un récent rapport des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Irak. Rédigé par l'ancien ministre néerlandais des Affaires étrangères, Max Van der Stoep, il fait état d'attaques chimiques, d'exécutions de masses et de tortures par les autorités irakiennes.

— Pétrole : l'Irak doit consacrer un tiers de ses revenus pétroliers à verser des réparations de guerre et à payer les frais de l'ONU liés à la destruction de ses armes de destruction massive. L'Irak a refusé de vendre du pétrole au plafond déterminé par l'ONU.

Chevardnadze va diriger le nouveau Conseil d'État géorgien

MOSCOU (Reuters) — L'ancien ministre soviétique des Affaires étrangères Édouard Chevardnadze a été nommé hier à la tête du nouveau Conseil d'État géorgien, aux termes d'un décret diffusé par la radio géorgienne.

Revenu sur sa terre natale la semaine dernière après avoir passé sept ans à Moscou, Chevardnadze présidera le nouvel organe suprême géorgien, investi de pouvoirs exécutifs et législatifs.

Selon des journalistes géorgiens, le décret émane du Conseil militaire qui dirige le pays depuis le renversement, en janvier, du président Zviad Gamsakhourdia.

Le décret nomme vice-président du Conseil d'État Iossi Iosseliani, un des responsables militaires à avoir dirigé la rébellion contre Zviad Gamsakhourdia.

Font également partie du Conseil d'État Tengiz Sigua, qui assure les fonctions de chef du gouvernement depuis le départ du président renversé, Tengiz Kitovani, chef de la garde nationale géorgienne, ainsi que des membres de différents groupes minoritaires de la république.

Édouard Chevardnadze, qui avait quitté la Géorgie en 1985 après en avoir dirigé pendant treize ans le Parti communiste, a consacré la plus grande partie du week-end à discuter de l'avenir du pays avec les princi-

aux dirigeants géorgiens.

Sa nomination a causé peu de surprise à Tbilissi, où on la considère comme l'aboutissement des discussions qu'il avait amorcées en janvier à Moscou avec des personnalités géorgiennes.

L'ancien chef de la diplomatie soviétique a dit qu'il briguerait probablement un siège au Parlement géorgien dès que de nouvelles élections seraient organisées, et il n'a pas exclu de se présenter comme candidat à la présidence.

Nombre de Géorgiens voient en Édouard Chevardnadze le dernier espoir de paix pour un pays épuisé par les affrontements.

Le roi Hussein remercie Ottawa de son appui pendant la guerre du Golfe

Jocelyn Coulon

LE ROI Hussein, de Jordanie, a remercié le Canada pour son appui pendant la guerre du Golfe à un moment où son pays était complètement isolé sur la scène internationale.

Arrivé lundi soir à Ottawa, le roi Hussein a rencontré hier le premier ministre Brian Mulroney et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Barbara McDougall. Il doit quitter le pays aujourd'hui pour se rendre aux États-Unis puis en Europe.

Le monarque jordanien, dont c'est la première visite en Occident depuis août 1990, cherche à renouer avec les principaux pays occidentaux et à faire oublier l'appui que son gouvernement avait donné au régime irakien pendant la guerre du Golfe.

Selon des sources diplomatiques à Ottawa, le roi Hussein tenait à ce que le Canada soit la première étape de son voyage en Occident à cause du soutien qu'Ottawa apporte à la Jordanie aux pires moments de la guerre du Golfe.

Le roi n'a d'ailleurs pas caché ses sentiments envers le Canada. La semaine dernière, à une question qu'un journaliste jordanien lui posait sur

sa prochaine visite aux États-Unis, le roi a répondu : « En fait, il s'agit d'une visite au Canada. Après la fin des souffrances dans cette partie du monde (Proche-Orient), j'ai toujours eu le sentiment que je devais me rendre au Canada pour le premier ministre et le peuple canadien pour avoir fait preuve de compréhension envers la position de notre pays durant cette période (guerre du Golfe) ».

Au lendemain de l'invasion du Koweït par l'Irak le 3 août 1990, le roi tenta une médiation entre Bagdad et Washington. Après des entretiens avec Saddam Hussein, le roi fit un voyage à Washington pour convaincre les Américains de chercher une solution pour négocier. Il échoua. Coincé entre une coalition internationale décidée à faire reculer l'Irak, la dépendance économique de son pays envers Bagdad et la popularité du leader irakien auprès de la population jordanienne, le roi Hussein prit fait et cause pour l'Irak.

En novembre 1990, le Canada décida d'intervenir pour rompre l'isolement de la Jordanie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, Joe Clark, se rendit à Amman le 24 novembre. Après de longues heures d'entretiens avec le roi,

Clark s'envola pour New York où les membres du Conseil de sécurité devaient voter la résolution 678 autorisant l'utilisation de la force contre l'Irak. À cette occasion, il rencontra le secrétaire d'État américain James Baker pour lui faire part des problèmes de la Jordanie. Les Américains ne se montrèrent pas très intéressés.

Quelques mois plus tard, en février 1991, Clark défendit le droit de la Jordanie à contourner l'embargo et déclara qu'il était nécessaire de maintenir les liens avec ce pays.

Quelques jours après la fin de la guerre, le 28 février, Clark fut le premier homme d'État occidental à se rendre en Jordanie pour amorcer des discussions qui devaient aboutir à la réunion de la conférence de paix sur le Proche-Orient.

En conférence de presse, hier, M. Mulroney a laissé entendre que le Canada pourrait prochainement augmenter son aide au royaume hachémite.



Les ministres des Affaires étrangères du Forum de l'OTAN sur la sécurité qui s'est ouvert hier à Bruxelles.

L'OTAN s'ouvre à onze nouveaux pays

BRUXELLES (Reuters) — L'OTAN a solennellement scellé hier sa réconciliation avec ses anciens ennemis en accueillant 11 républiques de l'ex-URSS au sein du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), désormais fort de 35 membres.

En dépit du caractère cérémoniel de cette brève rencontre, les ministres des Affaires étrangères du Conseil sont immédiatement passés de la théorie à la pratique en abordant le dossier du désarmement et en appelant Arméniens et Azéris à faire taire leurs armes dans le conflit du Haut-Karabakh.

Le CCNA s'est engagé à appliquer le traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe (CFE), qui avait été signé en novembre 1990 à Paris mais dont l'entrée en vigueur effective a été retardée par le partage des obligations militaires entre les républiques de la Communauté des États indépendants (CEI).

Huit républiques de l'ex-URSS sont concernées par le traité, mais certaines, comme l'Ukraine, veulent se doter d'une armée séparée, ce qui implique une division du matériel militaire.

« Nous sommes attachés à ce que le Traité sur les FCE entre rapidement en vigueur sans renégociations et soit pleinement mis en oeuvre dès que possible », ont déclaré dans un communiqué les ministres des Affaires étrangères du CCNA.

« Nous sommes persuadés que le Traité sur les FCE constituera une étape importante dans le renforcement de la stabilité et de l'amélioration de la sécurité en Europe », ont-ils ajouté en fixant l'été prochain comme échéance.

Le sommet des 48 pays la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui se tiendra à Helsinki le 9 juillet, pourra entériner l'accord définitif qui devrait être préparé par une prochaine réunion du CCNA, le 5 juin à Oslo.

Le ministre russe des Affaires étrangères, Andreï Kozirev, a annoncé que Moscou, pour sa part, ne freinerait en rien l'entrée en vigueur du traité CFE, un engagement que le secrétaire d'État américain, James Baker, a voulu prendre au mot.

« Maintenant nous devons faire le reste du chemin : de l'engagement politique à la réalité », a-t-il dit.

Les ministres arménien et azéri des Affaires étrangères, qui étaient assis côte à côte par la faute du hasard alphabétique, se sont par ailleurs associés à l'appel lancé pour une médiation de la CSCE dans le conflit meurtrier du Haut-Karabakh.

« Nous sommes alarmés par la (...) spirale de la violence et par (...) la perte de vies humaines », a déclaré à l'issue de la réunion le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Wörner.

Ce dernier a ajouté que tous les participants avaient accepté une proposition allemande demandant que de hauts fonctionnaires de la CSCE se rencontrent aujourd'hui à Prague pour débattre du dossier. Jiri Dienstbier, ministre tchecoslovaque des Affaires étrangères, dont le pays préside pour l'instant la conférence, a annoncé qu'il interviendrait personnellement.

« Nous ne devons pas permettre aux mauvais démons du nationalisme de prendre possession du cœur et des esprits », a dit le chef de la diplomatie allemande, Hans-Dietrich Genscher, selon qui Arméniens et Azéris ont promis de tenter de résoudre leurs divergences de manière pacifique.

Raffi Hovannissian, ministre arménien des Affaires étrangères, a toutefois insisté sur la nécessité de tenir compte de l'avis de la population à majorité arménienne du Haut-Karabakh, enclave située en territoire azerbaïdjanais.

La brève réunion du CCNA, aussi appelé CONOCA, aura permis à tous les participants — les 16 de l'OTAN, 11 républiques de la CEI, les trois républiques baltes et cinq pays d'Europe de l'Est — d'évoquer aussi le vide de sécurité qui est apparu à l'Est depuis la fin de la guerre froide et des anciennes structures.

L'OTAN se refuse à envisager pour le moment leur adhésion à l'Alliance, même si plusieurs pays, comme la Pologne ou la Tchécoslovaquie, estiment qu'il en seront bientôt membres.

Dans l'immédiat, le CCNA a adopté un plan de travail pour 1992, qui prévoit de nombreuses réunions et séminaires consacrés à la coopération politique, économique et militaire axés sur la reconversion des industries de la défense.



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
Département de sociologie

Colloque

Transformation du travail et renouvellement de sa sociologie

Sujets abordés:

- Où en est la sociologie du travail?
- La dualisation et la segmentation du travail
- Le travail, base d'identité sociale et d'action collective?
- Facteurs d'internationalisation des enjeux en sociologie du travail

Conférenciers:

La liste des conférenciers inclut M. Alain Turouraine et M. Seymour M. Lipset

Organisé conjointement par le Département de sociologie de l'Université de Montréal et la revue *Sociologie et sociétés*.

Les 13, 14 et 15 mars 1992 à l'Université de Montréal

Hall d'honneur
Pavillon Principal
2900, boul. Édouard-Montpetit

Pour plus de renseignements, contactez Lucie Lévesque
tél.: 343-0620

Économisez jusqu'à 9\$ par année en ajoutant des aérateurs à vos robinets.



ÉCOKILO

333-KILO



CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98-R-0-81-C

La maîtrise des intangibles

ÉDITORIAL

Le lapin de Pâques de M. Bourassa

L'ASSEMBLÉE nationale a repris ses travaux sessionnels dans un climat étrange, quasi irréel, à Québec hier. Après deux ans et demi, le Parlement en est toujours à sa première session de la législature élue en septembre 1989. Mais le gouvernement, dont la table d'hôte est fort maigre et qui n'a pas eu le temps de préparer le vieux menu avant d'en proposer un neuf, du moins on l'espère, aux 125 élus. Ce n'est toutefois pas la seule incongruité de cette convocation printanière. Pour l'une des rares fois, sinon la première, de sa carrière politique, le président du Parti québécois reste bouche bée et ne sait comment expliquer un curieux phénomène : ce n'est pas lui, le chef indépendantiste, que les Québécois préfèrent pour diriger un éventuel Québec souverain, mais le premier ministre qui, lui, n'en a que pour un régime fédéral ou confédéral à deux ou trois paliers.

Coup sur coup, deux sondages récents confirment, par des questions différentes, la stabilité du sentiment ou de la tendance souverainiste depuis près de deux ans, soit depuis l'échec de Meech. Le coup de sonde LE DEVOIR-Multi Réso, après et avec bien d'autres, rappelle que la question référendaire de mai 1980, douze ans plus tard, donnerait un résultat exactement inverse. Mince consolation pour les tenants du mandat de négocier. Plus intéressant encore, près de la moitié des libéraux diraient cette fois « oui » à sa si longue question. Ce qui fait dire aux sondauteurs que M. Bourassa est de plus en plus coincé entre les deux grandes tendances, fédéraliste et souverainiste, qui cohabitent désormais au sein du PLQ.

Cela est encore plus évident à la lumière du sondage IQOP, publié notamment par *Le Soleil*. Si le référendum avait eu lieu juste après le rapport Beaudoin-Dobbie, près de 3 Québécois sur 5 auraient voté pour que le Québec devienne un pays souverain. Et plus de la moitié ne veut pas entendre parler de l'hypothèse fédérale évoquée par le premier ministre, le mois dernier, à Bruxelles, quant à un référendum sur deux États souverains, associés dans une union économique chapeauté par un parlement conjoint. Ajoutez à cela la récession qui ne cesse de faire des ravages et la détérioration de l'économie, qui se manifeste notamment dans les finances publiques. Vous vous attendez à ce que l'insatisfaction à l'égard du gouvernement soit fort élevée. Ce qui est le cas.

Vous prévoyez aussi, conséquence logique, que les intentions de vote suivent cette chute de popularité. Eh bien non. Contre toute attente, les libéraux resserrent l'écart qui les sépare des péquis-

tes, comme si M. Bourassa n'était pas tenu responsable des problèmes actuels, et comme si la confiance à l'égard de l'équipe de rechange péquiste était plutôt limitée. Bien sûr, il n'y a pas d'élection en vue, et le référendum n'aura pas lieu avant la fin d'octobre; il n'en reste pas moins que l'enjeu crucial de la souveraineté déborde des habituels clivages partisans. Ce qui est rassurant en quelque sorte pour l'avenir même de cette option. Mais c'est fort inconfortable pour les chefs politiques, pour M. Bourassa, mais surtout pour M. Parizeau.

Si fédéraliste soit-il, ainsi que les principaux ministres et autres ténors du PLQ, le premier ministre cultive comme pas un l'ambivalence, voire l'ambiguïté, qui lui permet de rassurer les fédéralistes à tout prix, tout en donnant de l'espoir à ceux qui espèrent de

Les Québécois attendent cohérence et cohésion de leur gouvernement

lui un grand virage historique. Un espoir tel qu'un bon nombre de Québécois préféreraient M. Bourassa à M. Parizeau pour diriger le premier gouvernement d'un Québec souverain. Non seulement l'option péquiste ne fait pas le plein des voix indépendantistes, mais le chef de l'opposition est supplanté par le premier ministre dans la faveur populaire. Certes, ce n'est pas le lien affectif qui unissent les Québécois à M. Lévesque, mais M. Bourassa doit être réconforté par le fait que ses esquives rapportent des dividendes. Des plans pour qu'il continue le plus longtemps possible sa sempiternelle valse-hésitation. Quant à M. Parizeau, il y a de quoi être vexé que son vis-à-vis récolte des fruits dont il ne sait que faire.

C'est le monde à l'envers, dirait-on, comme si les Québécois brassaient les cartes à leur guise, pendant qu'ils le peuvent encore. Plus les Canadiens des autres provinces disent, sondage après sondage — à preuve, le plus récent Gallup — qu'ils ne veulent pas de statut particulier ou de pouvoirs additionnels pour le Québec, plus celui-ci manifeste en quelque sorte sa dissidence, notamment en forçant gentiment la main du premier ministre. Un jour ou l'autre, il lui faudra tirer les choses au clair. En attendant, toutefois, il gagne un temps précieux, denrée fort rare en politique. Ça lui permet de tester des ballons d'essai, de flairer d'où vient le vent qui,

comme chacun sait, change parfois rapidement. Comme toujours, M. Bourassa se dit par devers lui : Je suis le chef, donc je suis; je ne dirige pas, je ne précède pas, je me moule à l'humeur populaire. Pourquoi se départir d'une tendance irrésistible qui a fait sa fortune politique et lui permet de durer, de durer ?

Cet attentisme chronique cache de plus en plus mal que la solidarité libérale est criblée de lézards en divers endroits. Le consensus tient bon et tiendra tant que les échéances ne seront pas inéluctables. Sur le plan linguistique, par exemple, un océan sépare les ministres et députés favorables à ce qui reste de la loi 101 et les autres, disposés à ouvrir les vannes. Au sujet du référendum, un monde sépare les militants, surtout les jeunes, qui veulent cette fois un « oui » massif et retentissant, et les ministres et députés qui, à l'instar de M. Sam Elkas, estiment que ça va bien et qu'il n'y a pas lieu de précipiter quoi que ce soit, sur la voie tortueuse du fédéralisme à renouveler. À ce jour, M. Bourassa réussit à concilier ces tendances extrêmes, se faisant attentif et tout à tous. Mais pendant combien de temps et comment pourra-t-il contenir à peu près le tiers de ses troupes qui veulent en découdre dès l'automne prochain ? Le prestidigitateur sortira son lapin autour de Pâques, après les « offres » fédérales. Parions que celui que l'on dit coïncé de toutes parts réussira encore à mystifier un peu tout le monde. Au grand dam de sa tête de Turc favorite, M. Parizeau.

En attendant ce nouveau chef-d'œuvre de flou artistique, il faut espérer que le gouvernement retrouvera la cohérence et la cohésion que les Québécois espèrent de lui dans la gestion des finances publiques, la relance de l'économie, le choix des priorités, la lutte au chômage chez les jeunes. Après trois mois de congé parlementaire, la reprise d'hier a plutôt donné le triste spectacle d'une équipe ministérielle essoufflée, qui s'amuse aux facéties et aux calembours de son chef, mais qui n'est pas encore revenue de ses longues vacances. Vite, que cette session qui traîne dans le décor depuis si longtemps passe à l'histoire et que le gouvernement mette en chantier un programme original et dynamique, qui redonne confiance aux Québécois.

La marge de manoeuvre est mince. Il faut l'exploiter au maximum en ces mois difficiles à plus d'un titre, et non perdre un temps précieux, comme l'Assemblée l'a fait hier, à des débats et motions sans lendemain. Le syndrome du deuxième mandat, le *mid-term blues*, pour reprendre l'expression même de M. Bourassa, les Québécois n'en ont que faire.

GILLES LESAGE



LIBRE OPINION

Le retour de la grande muette

Gérard Bergeron

Professeur de science politique à l'École nationale d'administration publique

LES 11 ET 12 FÉVRIER 1992, LE DEVOIR publiait un article sous le titre général de « Trois nations égales from Coast to Coast », signé par une douzaine d'intellectuels torontois en vue. Quinze ans plus tôt à deux mois près, le 22 avril 1977, ce journal avait reproduit un texte d'une même coulée, écrit sous la responsabilité conjointe d'une quarantaine d'intellectuels bien connus du Canada anglais. Quelques jours plus tard, commentant ici même cette déclaration à tonalité de manifeste, j'avais intitulé mon papier : *La « grande muette » a parlé*. Il avait fallu cinq mois pour qu'une partie de l'intelligentsia canadienne anglaise, plutôt éberluée que craintive, réagisse d'une façon collective et même positive à l'événement qu'avait constitué la prise du pouvoir par le Parti québécois le 15 novembre 1976.

La « grande muette ». J'en retiens encore l'expression pour qualifier cette intelligentsia torontoise qui aura, cette fois, attendu vingt mois après le naufrage surréaliste de Meech pour faire entendre une voix unanime inspirée à la fois de la raison froide et de la ferveur de son appartenance à la réalité historique du Canada. Mieux vaut tard — il est, en effet, tard, très tard... — que jamais, certes. Parmi les signataires, on relève quatre noms qui se trouvaient parmi les endosseurs du texte d'il y a quinze ans : Stephen Clarkson, Denis Drache, Abraham Rotstein, Melvin Watkins. Dans l'interval, de grandes voix s'étaient tues. Le philosophe George Grant et l'écrivain Margaret Laurence ne pouvaient être de cette seconde initiative ; d'ailleurs, de leur vivant, ils n'habitaient pas Toronto.

LE TEXTE de 1977 ne pouvait avoir un caractère aussi explicite et complet que celui que nous avons pu lire ces dernières semaines. Mais ce document reconnaissait déjà les droits des trois grandes communautés (du Québec, du Canada, des « peuples aborigènes ») à se donner les arrangements constitutionnels de leur choix et à commencer à négocier entre eux à cet effet. Dans le cas du troisième partenaire collectif, le document s'occupait des revendications des Dene et des Inuit, en particulier, qui pourraient conduire à la création de deux territoires indiens autonomes, dotés d'institutions appropriées de *self-government*, etc. On rappellera à cet égard que Georges Erasmus était l'un des quarante-trois cosignataires.

C'était il y a quinze ans. Mais la même priorité dans le temps s'imposait aussi pour une solution constitutionnelle Canada-Québec comme une espèce de conditionnement préalable aux ententes à venir avec « les premiers occupants du sol ». Les signataires passaient ensuite à la proposition d'une commission constitutionnelle dont « les membres seraient nommés conjointement par le Parlement du Canada et par l'Assemblée nationale du Québec, et qui comprendraient un nombre égal de membres en provenance du Canada anglais et du Québec ». Une telle commission (dualiste à ce point !) ferait un rapport « en dedans d'un an ». Tout cela n'est-il pas le Parlement fédéral ni l'Assemblée nationale du Québec ? Mais il servirait de « point de départ » aux travaux d'une « assemblée constituante de caractère populaire qui aurait mandat de rédiger une nouvelle Constitution. Le texte en émergeant pourrait « ensuite être soumis à l'approbation du peuple ». Voilà : de ces recommandations qui n'avaient rien d'immobiliste, on sait que rien du genre n'allait sortir.

QUINZE ans plus tard, plus de deux ans et demi après l'échec de Meech, « le temps presse », disent cette fois en une forme d'euphémisme sobre ceux qu'on pourrait appeler les « Onze de Toronto ». C'est maintenant le temps de la surcharge et de la surchauffe du sempiternel problème constitutionnel. Et, aussi, de quelle quantité d'entropie ! Quand s'arrêtera cette complexification du système qui,

d'une semaine à l'autre, ne semble pas cesser de croître ?

Les Onze parlent en Ontariens s'adressant aux Québécois pour que les uns et les autres pensent également aux « intérêts légitimes de la communauté élargie », de ceux des régions et des peuples aborigènes. Ce texte court, qui va vite, ne s'embarrasse pas de définir ni de rectifier le jargonage courant ou celui qui est tenu comme labou sur la société distincte et même le statut particulier, sur le droit inhérent (Aborigènes et des Québécois) et sur les deux asymétries (pouvoir et représentation).

MAIS, c'est sous l'aspect majeur d'une dynamique historique, que le message des Onze est spécialement riche et d'une virtuelle grande portée. Si malgré tout, le Québec faisait sécession (« Nous comprenons tout à fait que le Québec puisse choisir d'entrer dans le XXI^e siècle en tant qu'État-nation souverain »), dans cette hypothèse donc, « il est de première importance que les conséquences en soient examinées à l'avance ». D'autant, ajoutent-ils, que « le Canada survivrait à un départ du Québec ». Les Onze semblent envoyer les scénaristes du démantèlement fatal à d'autres jeux moins catastrophiques.

Le second point m'apparaît d'une portée morale encore plus grande : les signataires récusent toute forme de violence, à commencer par celle des « mots » qui ne sont pas innocents lorsqu'ils s'enveloppent dans des contextes troubles. « D'emblée, écrivent-ils, on doit rejeter toute idée de vengeance ou de punition, les représailles ne pouvant que jouer au détriment de tous ». Soulignant ensuite, ce qui est de plus en plus vrai, que la question constitutionnelle « est devenue une affaire de triangle », ils affirment que « la souveraineté du Québec ne doit pas s'accomplir au détriment des peuples aborigènes ».

Les Onze s'élevèrent, en particulier, contre les spéculations sur « l'ajustement » des frontières du Québec, par exemple, sur le découpage d'une tranche des Cantons de l'Est pour l'établissement d'un « corridor » entre l'Ontario et les Maritimes. Ils dénoncent hautement cette « attitude agressive et hideuse envers le Québec. Mettre la question des frontières à l'ordre du jour des négociations, c'est s'acheminer sûrement vers une rupture des négociations qui auront lieu après la séparation ». Ils vont même jusqu'à conclure sur ce point que « le spectre de la guerre civile, dans de telles conditions, n'est pas inimaginable ».

Les lecteurs du DEVOIR ayant eu ce texte en main il y a quelques semaines, je ne crois pas utile de rappeler le sommaire de ce que les cosignataires appellent les « balises » pour éviter des turbulences à l'avenir. Je me restreins à celle qui suit immédiatement la reconnaissance des trois « aspirations nationales » mentionnées, et qui concerne le Québec, lequel « requiert la reconnaissance de sa société distincte, de pouvoirs spéciaux et un veto constitutionnel ». Mais si l'évolution devenait autre et que « le Québec se prononce par référendum en faveur de la souveraineté, le reste du Canada doit reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination nationale ». Bien des voix individuelles du Canada anglophone ont parlé dans ce sens, mais le sérieux et le poids de ce témoignage proviennent de la haute qualité intellectuelle et éthique de ses cosignataires. À quoi j'ajouterais qu'il était temps que nous l'entendions, ce témoignage... Il nous aidera à oublier plus vite certaines autres dépositions marquées au coin de l'outrance et de l'irresponsabilité civiques. Bref, les Onze ont laissé parler la voix de la raison, d'une raison large et généreuse, par-dessus tout lucide, et qui permet de comprendre l'histoire au moment où elle se fait, ou même d'y participer si on en sent l'impulsion.

La chronique que signe notre collaboratrice Ariane Émond dans cette page tous les mercredis fait relâche aujourd'hui. Elle sera à nouveau là la semaine prochaine.

LETTRES AU DEVOIR

Un train tout neuf

APRÈS des années de lutte, d'espoir et de déception, le Gouvernement du Québec, par la voix de son ministre des Transports, vient de s'engager résolument sur les rails de la modernisation de la ligne Montréal/Deux-Montagnes.

Pour tous les députés : les maires de la M.R.C. ; les membres des conseils municipaux ; les représentants des organismes, groupes et partis politiques ; pour les usagers et la population dans son ensemble, la conférence de presse de M. Sam Elkas marque un pas décisif, non seulement pour sauver notre train de banlieue, mais également pour offrir aux milliers de personnes qui voyagent sur les voies du CN, un service digne des temps modernes.

La date du 12 février 1992 indique que, tous ensemble et déterminés, nous pouvons faire de grandes choses : souhaitons que dans trois ans, c'est un train tout neuf qui entrera en gare de Deux-Montagnes...

Roger Lemoine

Saint-Eustache, le 13 février 1992

« La Grande noirceur »

TRISTE SOCIÉTÉ distincte : un taux de suicide effarant chez les jeunes, le plus élevé au monde. Un décrochage scolaire sans précédent. Un nombre d'analphabètes inquiétant. Un système d'enseignement vidé de toute formation de l'esprit. Un français baragouiné plutôt que parlé. Des bibliothèques rares, des lecteurs absents. Un peuple devenu sans mémoire (Lord Durham était peut-être un visionnaire !). Une société devenue de consommation, enclavée dans un matérialisme compensateur (notre nouvelle religion). Un taux de pauvreté catastrophique.

Nos historiens pourront toujours refaire leur devoir, ces messieurs se sont trompés d'époque pour ce qui est de « la grande noirceur », car c'est maintenant que nous la vivons. « Un peuple, oui. Une peuplade, jamais ! » : livre paru en 1972 par un certain Jean Lévesque, un autre visionnaire ! Eh bien, aujourd'hui, méritons-nous plus que cette appellation de peuplade ?

En l'espace de quelques décennies, nous sommes passés d'une société cléricale et de formation, qui contenait quelque lumière, à une société de consommation nivelée et enténébrée. Nos dieux ont changé, et l'esprit de notre peuple s'est américanisé et crélinisé. À une culture qu'on reprochait d'être élitiste est venu succéder celle de Michel Tremblay : l'amour du simple... et de son vécu. Une américanisation à outrance ; un mépris et une ignorance de la culture et de la civilisation française, refus de s'y identifier ; culture pourtant bien riche et féconde qui n'a rien à envier aux Américains que nous chérissons tant ! Critiques et intellectuels soumis aux modes du temps : leur tâche s'en trouve d'autant plus aisée, car peu nombreux et pla-

cés devant un auditoire captif, ils peuvent rayonner en maître. Ce qui n'est pas le cas d'autres sociétés plus peuplées et mieux instruites, où le dépassement de soi devient une exigence, où les idées se confrontent, ce qui laisse moins de place à la presse intellectuelle et à l'étroitesse d'esprit.

Cessons de contempler notre québecitude ; élargissons nos horizons ; et revenons à ce que nous sommes, c'est-à-dire des Français d'Amérique qui pourraient partager avec nos frères d'Europe un héritage commun : des valeurs humanistes, intellectuelles et morales. À moins d'un changement profond, à moins d'une véritable révolution tranquille qui nous permettrait de retrouver notre mémoire, de sortir de notre isolement, nous sommes voués à la médiocrité, donc à l'extinction.

Luc Grégoire

Montréal, 24 février 1992

Déclaration inacceptable

MONSIEUR le premier ministre, les déclarations de M. Clark, diffusées hier soir au *Journal*, sont inacceptables pour la communauté d'expression anglaise du Québec. Alliance Québec vous demande, en tant que chef du gouvernement du Canada, de donner immédiatement des éclaircissements publics et francs.

Le fait de supposer que la citoyenneté canadienne des personnes désirant conserver ce statut, tout en demeurant au Québec après une déclaration d'indépendance, défie la pratique actuelle du droit international. Le ministre a dit en effet que le gouvernement « s'en laverait les mains », en parlant du sort des plusieurs millions de Canadiens non francophones tout autant que des nombreux francophones vivant au Québec qui

s'opposent à la rupture des liens avec le Canada. Ces Canadiens n'acceptent pas cela. La vaste majorité de la population du Québec ne souhaite pas cela. L'élite politique du Québec, aussi intolérante qu'elle puisse être, n'aurait jamais exigé cela.

Nous voulons que ces déclarations soient démenties le plus tôt possible. Dans le cas contraire, elles enlèveraient leur signification à toutes les préoccupations exprimées par le gouvernement au sujet des droits des minorités et de leur importance dans une nouvelle constitution. Si le public conserve de tout cela l'impression que cette opinion est répandue au gouvernement, cela signifiera tout simplement une abdication de responsabilité et une acceptation des scénarios les plus inacceptables qui nous attendent dans l'avenir.

Que le Québec demeure ou non au sein du Canada, aucun gouvernement fédéral ne peut se soustraire à la préoccupation ou à la responsabilité face à n'importe quel segment de la société canadienne.

Robert J. Keaton

Président, Alliance Québec

Montréal, 20 février 1992

Montréal rate le bateau

LUNDI 24 FÉVRIER, j'ai le cœur en fête... c'est aujourd'hui que les Montréalais vont connaître l'hymne qui les rassemblera autour des célébrations du 350^e anniversaire de leur ville.

J'attends, fébrile, ce refrain, ces mots qui nous rassembleront, cet air que nous connaîtrons déjà par cœur quand nous rencontrerons tous dans les rues de ma ville cet été.

Moi, la Montréalaise pure laine mais aussi mon voisin marocain, les copains italien et vietnamien de mon fils, l'épicière d'origine grecque de ma sœur et la demoiselle âgée du troisième étage qui casse son français, tous ceux et celles en fait qui donnent son visage si riche à ma ville de maintenant.

Tout à coup, mon enthousiasme faiblit, j'entends la chanson choisie *Un bateau dans une bouteille*. Un texte et une musique fort beaux, il est vrai, mais qui d'entre nous s'y reconnaît ? Nous les Montréalais révisions, en ces temps difficiles, de nous griser d'un air de fête vivant, enlevant, populaire (n'ayons pas peur des mots) avec des mots simples, comme nous, que pourraient fredonner nos voisins, nos amis, nos enfants.

Encore une fois, Montréal... manque le bateau ! Elle se donne des airs d'élite, de Plateau Mont-Royal et d'Outremont. On a voulu choisir une chanson qui traverserait le temps mais sans toucher le cœur du vrai monde de Montréal. « Le jury a pris un risque », nous dit-on et quel risque... celui de rendre ces fêtes encore plus ternes et plus tristes.

Marie-Pyrr Poirier Fournier

Montréal, 27 février 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS